



**COMMISSION
DU VIEUX
PARIS
COMPTE-RENDU
DE SEANCE**

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 28/06/2017

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 28/06/2017 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 58 du 25 juillet 2017.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M^{me} Dominique Alba, M. Jean-Marc Blanchecotte, M. Henri Bresler, M. Pierre Casselle, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Yves Contassot, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M. Jean-Louis Missika, M. Olivier de Monicault, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Géraldine Texier-Rideau.

EXCUSÉS

M. François Chaslin, M. Thierry Hodent, M. Guillaume Nahon, M^{me} Soline Nivet.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 28/06/2017

ORDRE DU JOUR

PROJET « Patrimoine et efficacité énergétique »

REPORTS DE LA LISTE PRÉCÉDENTE

127, boulevard Diderot (12 ^e arr.).....	4
46, rue Laffitte (09 ^e arr.).....	7

PERMIS

6, avenue du Mahatma Gandhi (16 ^e arr.).....	9
42, avenue George-V, 6, place Paul-Émile Victor, 68, rue François I ^{er} et 19, rue Quentin-Bauchart (08 ^e arr.).....	14
27B, avenue de Villiers (17 ^e arr.).....	17
10-22, rue Vauquelin, 6, place Lucien Herr, 1, rue Pierre Brossolette et 3T, rue Rataud (05 ^e arr.).....	20
12-16, rue de Béarn, 2, rue des Minimes, 3, rue Saint-Gilles et 35-37, rue des Tournelles (03 ^e arr.).....	26
32, rue Keller (11 ^e arr.).....	30
59, avenue Marceau (16 ^e arr.).....	33
26, rue Geoffroy-l'Asnier (04 ^e arr.).....	36

SUIVIS DE VŒUX

4, place d'Aligre et 9, rue d'Aligre (12 ^e arr.).....	40
29-35, rue Gassendi, 18-20, rue Charles-Divry et 25-33, rue Liancourt (14 ^e arr.).....	43

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE VŒU

272, rue de Vaugirard (15 ^e arr.).....	46
---	----

[127, BOULEVARD DIDEROT (12^E ARR.)]

Restructuration et surélévation d'une ancienne maison de confection

Pétitionnaire : M. Eric SADOUN

SNC DIDEROT

PC 075 112 17 V 0004

Dossier déposé le 03/02/2017.

Fin du délai d'instruction le 08/07/2017.

« Surélévation de 2 niveaux d'un immeuble de bureaux de 4 étages sur un niveau de sous-sol avec restructuration des circulations verticales et création d'une toiture et d'une cour végétalisée.

SHON supprimée : 114 m² ; SHON créée : 797 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Le 127, boulevard Diderot était le siège de l'ancienne maison de confection Bourret spécialisée dans la mode pour enfants et hommes. Édifié en 1913, le bâtiment a été surélevé d'un étage dès 1924 pour accueillir le logement du patron. Son implantation le long de l'ancien boulevard Mazas, ouvert dès les années 1850, est donc relativement tardive et il a très certainement remplacé un immeuble plus haut, au regard des bouches de cheminées restées sur les mitoyens. Il abritait jusqu'à récemment la Caisse primaire d'Assurance Maladie de Paris 12^e qui a transformé chaque niveau en plateau libre. La façade, bien proportionnée et d'un dessin soigné, a conservé son style industriel d'origine, très marqué par

un jeu de béton et brique sous un fronton commercial. Le revers de l'immeuble donne sur le square de la Fondation Eugène-Napoléon, récemment ouvert au public. De ce côté-là, la façade est plus simple. La brique disparaît pour laisser place à un béton peint dont le ton beige a vieilli. Elle est généreusement ouverte par de grandes baies industrielles. La toiture terrasse et l'escalier de secours participent du caractère hétéroclite des arrières d'immeubles voisins, le long du boulevard.

Le projet conserve son affectation au bâtiment. L'immeuble sera entièrement dédié à des espaces de bureaux (aucun preneur n'a encore été trouvé). Les surfaces de plancher seront augmentées grâce à une surélévation de 2 niveaux implantée en retrait. Celle-ci a été dessinée dans un langage contemporain, sans rapport avec l'existant. Côté square, la façade est entièrement transformée. Surélévation et existant reçoivent une isolation thermique par l'extérieur revêtue de « lames de bardage bois, douglas, d'aspect claire-voie vertical, de ton natu-

rel ». La courette centrale qui recevait le jour au rez-de-chaussée par un dallage en pavés de verre sera, quant à elle, comblée par des niveaux de planchers supplémentaires. Enfin, l'escalier en béton sera démolé et remplacé par une nouvelle structure installée de l'autre côté du bâtiment. Le changement d'implantation de cette circulation entraîne d'ailleurs un changement supplémentaire en façade puisque l'entrée principale se fera désormais de part et d'autre de l'immeuble. Les deux travées centrales seront elles aussi ouvertes plus largement sur la rue, les allèges des baies étant démolies.

DISCUSSION

Le président informe la Commission que le projet a reçu un avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France et de la mairie du 12^e arrondissement. Un membre craint que la surélévation arrière, qui fait face au square de la Fondation Eugène-Napoléon, ne s'intègre que très médiocrement dans le paysage. Quelques autres



Extrait du PLU.



Vue actuelle depuis le boulevard Diderot.



Vue actuelle de la façade arrière qui donne sur le square de la Fondation Eugène-Napoléon.



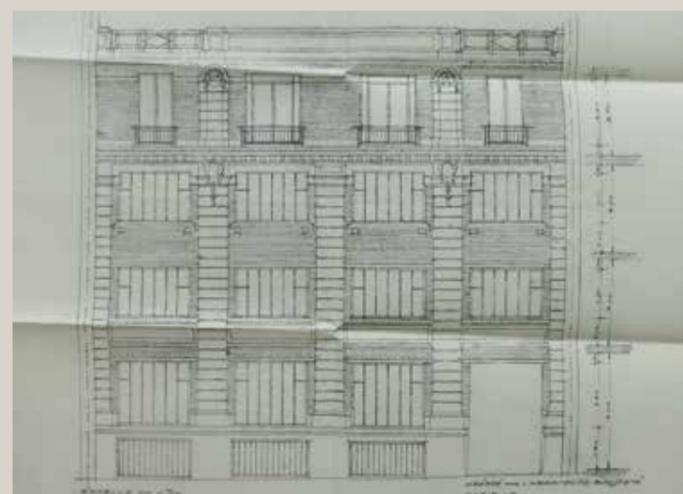
Vue actuelle de la toiture terrasse.



Vue actuelle de l'escalier principal.



Vue actuelle de la courette centrale.



Élévation de la façade projetée et surélevée, dessinée en 1924 (Archives de Paris).

mettent en valeur les qualités de la façade sur rue que le projet altère fortement. Ils souhaitent qu'une plus grande attention soit portée au choix des matériaux et des couleurs. Un autre, sans s'opposer au principe d'une surélévation, regrette le choix d'une tonalité sombre et aurait préféré une couleur plus discrète. Un membre désapprouve la disparition de l'appareil de briques avec son jeu de losanges dans la partie haute du bâtiment. Un autre fait remarquer que la surélévation réalisée en 1924 était plus respectueuse de la construction et de son caractère industriel et déplore un problème de proportion entre le bâtiment existant et une surélévation trop imposante qui écrase l'ensemble. Tous encouragent le pétitionnaire à revoir le projet en proposant une surélévation plus modeste et plus proche du traitement initial de la façade.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à

l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de restructuration et de surélévation d'une ancienne maison de confection édi- fiée en 1913.

La commission ne s'oppose pas à la surélévation du bâti- ment mais demande que celle-ci ne dépasse pas deux ni- veaux. Elle souhaite par ailleurs que la démolition des al- lées prévue au rez-de-chaussée sur rue soit abandonnée et que le traitement de la façade principale se rapproche de la présentation d'origine de l'immeuble où l'emploi de la brique industrielle contrastait avec la présence de pilastres à refends.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO²¹ 1004 ; 3589W 763 ; 3184W 490.

[46, RUE LAFFITTE (09^E ARR.)]

Isolation thermique par l'extérieur d'une façade sur cour

Pétitionnaire : M. Daniel SCHNEIDER

R.I.V.P

PC 075 109 17 V 0007

Dossier déposé le 27/02/2017.

Fin du délai d'instruction : 02/09/2017.

« Réhabilitation d'un ensemble immobilier avec change- ment de destination de locaux à usage de bureau aux 1^{er} et 2^e étages en locaux d'habitation (5 logements créés), remplacement de l'ensemble des menuiseries exté- rieures, ravalement des façades, isolation thermique par l'extérieur des façades sur cour, fermeture de la trémie d'escalier à partir du 2^e étage, déplacement de la trémie d'escalier au 6^e étage et création d'un châssis de désen- fumage.

SHON supprimée : 45 m² ; SHON créée : 10 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

La section de la rue Laffitte sur laquelle est édifié le nu- méro 46 a été ouverte sur ordonnance du 30 juillet 1823. L'immeuble, qui date probablement des années 1830, est resté près d'un siècle la propriété d'une même famille. Il se compose d'un bâtiment principal sur rue et d'un autre en retour, situé sur la cour qui prend place à l'arrière de l'immeuble. Il possède deux boutiques à rez-de-chaussée sur rue qui sont occupées dès la fin du XIX^e siècle par des galeristes. Le marchand d'art Clovis Sagot, ami de Picas-



Vue d'insertion de la façade sur cour (© ADA architecture).



Vue d'insertion depuis le boulevard Diderot (© ADA architecture).



Extrait du P.L.U.



Extrait du plan cadastral de 1900 (Archives de Paris).



Vue de la façade et perspective de la rue Laffitte en 1919 (© Charles Lansiaux / DHAAP / Roger-Viollet).

so, y établit notamment sa « galerie moderne » dans les premières années du XX^e siècle.

L'immeuble a su garder son identité depuis la Monarchie de Juillet. Si la façade sur rue présente un décor soigné, celles sur cour, plus simples, ne sont pour autant pas dénuées d'élégance ; une corniche à modillons légèrement saillante permet notamment d'homogénéiser l'ensemble.

Le projet de réhabilitation de l'immeuble implique, outre la création de logements en lieu et place de locaux actuellement à usage de bureaux, un ravalement des façades avec isolation thermique par l'extérieur (ITE) de l'aile sur cour, dans le but d'atteindre les objectifs du « Plan climat parisien ». La pose d'une laine minérale recouverte d'un enduit à la chaux a été retenue sans justifier le choix. L'épaisseur devrait être de 12 cm.

Les appuis de fenêtres devront donc être reconstitués mais la corniche devrait être en partie conservée.

DISCUSSION

Un membre estime que la solution de l'isolation thermique par l'extérieur ne se justifie pas ici et pense que des solutions alternatives sont sans doute possibles, si on veut isoler l'immeuble. Il souligne que les modénatures de façade de cette aile sur cour Monarchie de Juillet disparaîtraient dans l'opération.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet d'isolation thermique par l'extérieur d'une aile sur cour d'époque Restauration.

La commission demande la préservation de la façade actuelle et souhaite pour cela que l'intervention s'oriente vers d'autres solutions d'isolation.

SOURCES

- Archives nationales : MC/ET/XXVI/1386 (29 mars 1881).
- Archives de Paris : D³P⁴ 601 ; 3589W 1236 ; DQ¹⁸ 1387.

[6, AVENUE DU MAHATMA GANDHI (16^E ARR.)]

Modernisation de l'ancien musée des Arts et Traditions populaires

Pétitionnaire : M. Christian REYNE

L.V.M.H.

PC 075 116 17 V 0016

Dossier déposé le 08/03/2017.

Fin du délai d'instruction : 14/02/2018.

« Réhabilitation du Musée National des Arts et Traditions Populaires avec démolition partielle des planchers et façades du bâtiment socle afin de créer 2 passages vitrés le long de la tour, modification de l'ensemble des façades, pose d'une marquise côté rue du Mahatma Gandhi, création de verrières en toitures, d'un 3^e niveau de sous-sol, modification des circulations verticales avec création d'escaliers dans des extensions vitrées sur un pignon de la tour et le long de la grande salle et réaménagement

des abords.

SHON démolie : 4963 m² ; SHON créée : 1553 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 3 mai 2007 : pas de résolution.

PRÉSENTATION

Créé par le ministère de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts du Front populaire le 1^{er} mai 1937, le musée des Arts et Traditions populaires est dans un premier temps abrité au nouveau palais de Chaillot face au musée



Vue actuelle de la façade sur cour.



Élévation de la façade sur cour, état projeté (© BoCaL' architecture).



Extrait du P.L.U.



Vue de la façade sud et ouest lors du chantier (© IFA).



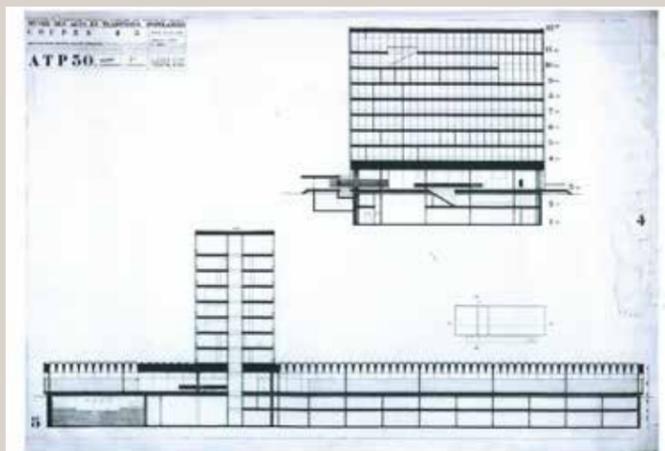
Vue du bâtiment depuis l'avenue dans les années 1970 (© IFA).

de l'Homme dont provient le premier noyau de ses collections. Georges Henri Rivière, qui est à l'initiative de cette nouvelle institution destinée à documenter les cultures régionales françaises, songe à rassembler et à présenter des objets supports de coutumes et traditions ainsi que des documents graphiques et sonores. Rapidement à l'étroit à Chaillot, le musée demande un nouveau site et Rivière, influencé par la conception scandinave des musées de ce type, songe un temps à un établissement ouvert, placé dans un parc permettant des manifestations muséales de plein air. Le site du jardin d'acclimatation est choisi et, après étude d'un chapelet de « dix maisons des provinces françaises », le principe d'un bâtiment unique pour un musée-laboratoire est retenu. En 1952, un accord prévoit que la Ville cède à bail pour 30 ans un terrain de 5700 m² à l'État qui se charge de construire. Si le programme est ambitieux (salles, galeries d'expositions et un auditorium de 800 places), c'est surtout un nouveau regard sur la pré-

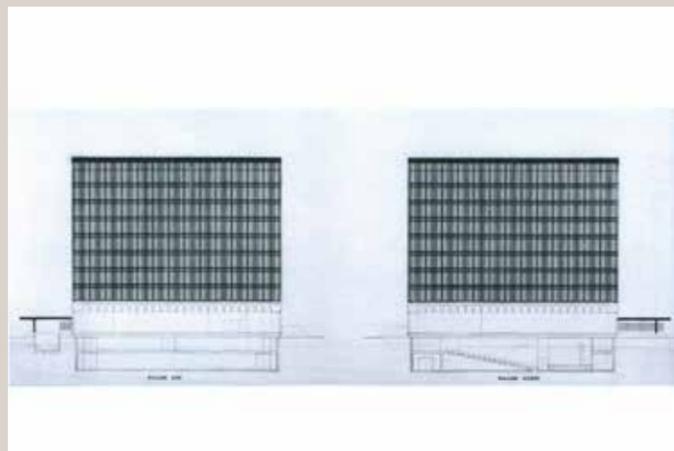
sentation des collections qui va guider la conception du nouveau musée. Les conservateurs attendent désormais protection des œuvres vis-à-vis de la lumière extérieure mais éclairage artificiel maîtrisé des vitrines en galeries, flexibilité au dedans mais lisibilité immédiate des fonctions depuis le dehors. Le projet est confié en 1953 à Jean Dubuisson, élève de Pontremoli, premier grand prix de Rome et ancien pensionnaire de la Villa Médicis, architecte des bâtiments civils et palais nationaux. Dubuisson vient alors de rallier le mouvement moderne (il participe aux CIAM en 1952), et s'intéresse à l'industrialisation de la construction. Avec Michel Jausserand, il propose une première esquisse à deux corps de bâtiments où se lisent les deux fonctions de l'équipement : un parallélépipède de huit niveaux abrite la conservation et la recherche à l'extrémité d'un socle plat ouvert au public. La difficulté de mettre en communication ces deux entités fait bientôt renoncer à ce parti auquel est préférée la superposition

des mêmes fonctions sous la forme, en T inversé, d'une tour posée sur un long volume horizontal. Le projet définitif est arrêté en 1957 mais sa construction qui débute en 1960 dure, au fil d'hésitations programmatiques, jusqu'au début des années 1970. L'expression architecturale est inspirée des plus célèbres réalisations du style international, comme la Lever House de Gordon Bunshaft ou encore la Neue Nationalgalerie à Berlin de Ludwig Mies Van der Rohe, achevée en 1968 mais inspirée par des recherches des années 1950. Dans le projet définitif le volume vertical est enveloppé de murs rideaux pour les grands côtés ouverts et, pour les petits côtés aveugles, de plaques de verre de parement d'un dessin comparable donnant à la tour l'aspect rigoureux d'un prisme aux quatre faces équivalentes. La trame qui subdivise ces murs rideaux, absente des premières esquisses, peut être rapprochée du dessin qui a fait date, conçus au même moment (1962) par le même architecte pour sa grande opération du boulevard Pas-

teur. Cette tour accueille la conservation, les laboratoires et les bureaux de l'institution sur huit niveaux de 400 m² chacun. L'aménagement des plateaux présente des caractéristiques propres au travail de Jean Dubuisson : vitrages toute hauteur, séparés par des poteaux où s'appuie des tablettes-écrivains menuisées. Cette tour est posée sur un socle public opaque formé d'une charpente métallique sans point porteur intérieur dédié à un hall d'accueil traversant, à une salle de conférences et à la présentation des collections dans dix grandes zones séparées par des cloisons amovibles. Au-dessous, l'infrastructure du socle de béton compte deux niveaux desservis par une longue rampe de livraison. Un premier sous-sol semi-public - le musée d'études - abrite une cafétéria et un auditorium en gradins de 400 places destiné aux représentations théâtrales et aux conférences. Le deuxième sous-sol est occupé par les réserves. Le choix des matériaux, qui subsistent, est en accord



Coupes transversale et longitudinale, 14 janvier 1957 (© IFA).



Élévations est et ouest, vers 1957 (© IFA).



Vue du hall d'accueil, vers 1970 (© IFA).



Vue d'une baie depuis l'intérieur et détail des montants verticaux formant brise-soleil (© Gehry & partners et Agence Search).



Vue de l'aménagement de la terrasse sous l'auvent, vers 1970 (© IFA).



Vue de l'auvent depuis l'avenue, vers 1970 (© IFA).



Ci-contre : vues récentes des façades et de l'aménagement intérieur (© Gehry & partners et Agence Search).

avec les principes de la conception : raffiné et fonctionnel. Sols de marbre et d'ardoise, parois de bois de teck, lisses ou rainurés pour les façades du socle, panneaux vitrés toute hauteur de la tour, de même que les poignées des portes du grand hall dues à Martha Pan.

Le concept d'écomusée a progressivement détourné l'attention de ce musée qui a fermé ses portes au public en 2005 avant d'être désaffecté en 2013. Les collections ont été transportées à Marseille au Musée des Civilisations de la Méditerranée.

Le projet vise aujourd'hui à inclure l'édifice dans un pôle culturel pluridisciplinaire fonctionnant en lien avec les deux autres institutions voisines exploitées par le groupe LVMH : le jardin d'acclimatation et la fondation construite par Franck Gehry à laquelle l'ancien musée, jugé daté et à l'architecture trop intériorisée ne s'accorderait pas.

Il est envisagé pour ouvrir visuellement le musée de le décomposer en trois volumes disjoints, la tour étant isolée du socle, au droit de l'entrée, par des passages vitrés

entre l'avenue et le jardin d'acclimatation. L'éclairage naturel du socle serait complété par l'installation de verrières en toiture, ce socle devant accueillir deux grandes salles, l'une polyvalente pour des manifestations culturelles ou sportives, l'autre plus petite pour des colloques. Le remplacement de toutes les façades par des vitrages clairs permettrait de donner à voir notamment la structure porteuse du pignon sud de la tour. Un nouvel escalier vitré serait accolé à l'autre pignon de la tour, notamment pour la desserte d'un restaurant.

DISCUSSION

Le débat tourne autour de la nécessité de préserver l'œuvre architecturale de Jean Dubuisson. Un membre met en avant le caractère emblématique de ce bâtiment au sein de l'œuvre de l'architecte mais estime qu'une évolution, qui ne dénaturerait pas le bâtiment, est possible. Plusieurs membres, s'appuyant sur la valeur patrimoniale de l'édifice, demandent une réhabilitation plus

respectueuse de l'existant, qui préserverait les caractères principaux de l'ouvrage. Quelqu'un juge que ce bâtiment n'est plus qu'un lieu de mémoire et qu'il a perdu tout sens depuis le déménagement des collections dont la présentation était novatrice. Pour autant, il regrette la proposition actuelle, très éloignée de l'esprit et de la composition de Dubuisson. Les membres suggèrent d'engager un dialogue avec l'équipe en charge du projet afin de tenter de faire évoluer la proposition peu satisfaisante en l'état.

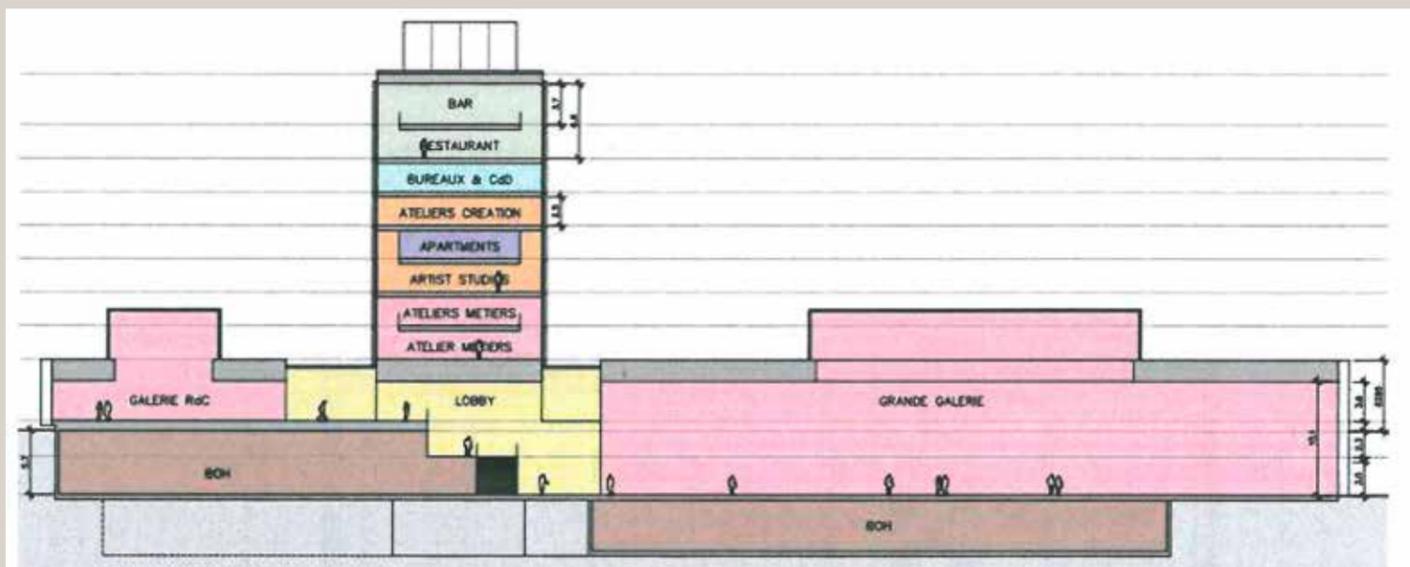
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation de l'ancien musée national des arts et traditions populaires. La commission s'étonne de l'importance des modifications apportées au bâtiment dont certaines lui semblent contredire l'expression architecturale de Jean Dubuisson (démolitions, césures des volumes, transformation com-

plète des façades). Elle appelle à un plus grand respect de l'original et demande pour cela l'ouverture d'un dialogue avec les porteurs du projet.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Centre d'archives de l'I.F.A. : 224 lfa 525, 526, 1003/5 et 3063.
- Élise Guillerm, *Jean Dubuisson*, Paris, Éd. du Patrimoine, 2011.
- Élise Guillerm, « Le musée des Arts et Traditions populaires : la naissance d'une muséologie moderne », *AMC*, n° 214, avril 2012, p. 77-86.



Présentation schématique des nouveaux usages du projet (© Gehry & partners et Agence Search).

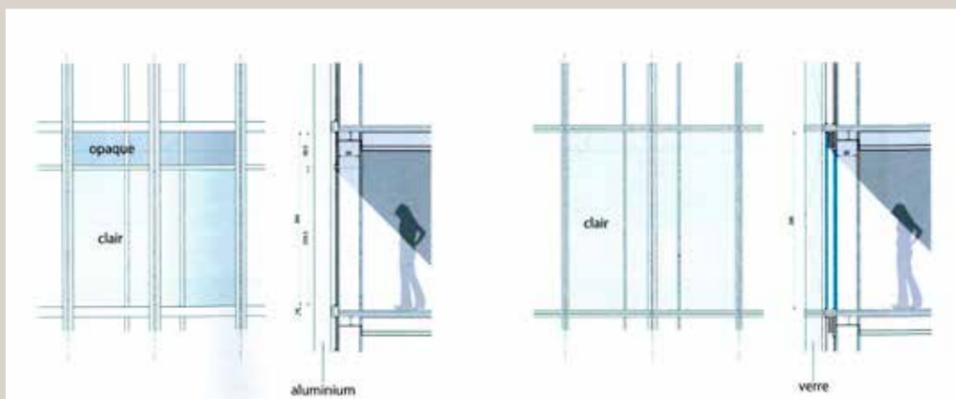


Schéma présentant la mise en place de la double peau en verre des façades de la tour (à gauche, état existant, à droite, état projeté) (© Gehry & partners et Agence Search).



Maquette du projet depuis l'avenue montrant la tour dissociée du socle et les verrières en toitures (© Gehry & partners et Agence Search).



Vue récente du bâtiment depuis le jardin d'acclimatation (© Gehry & partners et Agence Search).



Vue artistique du projet depuis le jardin d'acclimatation (© Gehry & partners et Agence Search).

[42, AVENUE GEORGE-V, 6, PLACE PAUL-ÉMILE VICTOR, 68, RUE FRANÇOIS 1^{ER} ET 19, RUE QUENTIN-BAUCHART (08^E ARR.)]

Extension et modification d'une devanture en bois protégée

Pétitionnaire : Mme Anne-Sarah PANHARD

SAS HERMES SELLIER

PC 075 108 17 V 0014

Dossier déposé le 30/03/2017.

Fin du délai d'instruction : incomplet au 18/05/2017.

« Changement de destination d'un local d'habitation au 2^{ème} étage sur rue et jardin, en extension du commerce de vêtements et sacs attenant en sous-sol, rez-de-chaussée et premier étage, avec modification des liaisons verticales et de la devanture avec remplacement des stores. SHON créée : 378 m² ; SHON supprimée : 90 m². »

PROTECTION

Élément particulier protégé : « Décoration du chapelier

E. Motsch établi depuis 1892 à cette adresse au rez-de-chaussée d'un immeuble en pierre de taille édifié en 1870 par l'architecte Charles Richardière et agrandi en 1893 par l'architecte Stephen Sauvestre. Les décors remontent à la Belle Epoque (vers 1908). La devanture en bois est rythmée au-dessus du soubassement en marbre, par des pilastres cannelés aux deux-tiers supérieurs encadrant des trumeaux décorés de grands cuirs découpés traités à la manière des trophées. Le bandeau, lui aussi très sculpté, porte l'inscription « E. Motsch – Chapellerie ». À l'intérieur, l'agencement de la boutique, est lui aussi contemporain de la devanture. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 20 avril 2004 : « La CVP a formé le vœu que les décors intérieurs de cet immeuble, bâti par Charles Richardière en 1870 et agrandi en 1893 par Stephen Sauvestre, soient préservés dans les travaux d'aménagement. »

- Séance du 15 juin 2004 : « La CVP a examiné le nouveau projet d'aménagement du premier étage de l'immeuble, construit par Charles Richardière en 1870. La CVP a considéré que même si la distribution intérieure était mieux respectée, des éléments importants du décor étaient toujours menacés. Elle a donc renouvelé son vœu en faveur de leur conservation. »

- Séance du 12 octobre 2004 : « La CVP s'est félicitée du nouveau projet d'aménagement de l'entresol de l'immeuble construit par Charles Richardière en 1870 et agrandi par Stephen Sauvestre en 1893. Ces nouvelles propositions respectant sa distribution et ses décors, elle a levé ses réserves. »

PRÉSENTATION

L'immeuble en pierre abritant la boutique Hermès a été édifié en 1870 par l'architecte Charles Richardière et agrandi par Stephen Sauvestre en 1893. Le chapelier Ernest Motsch s'y établit dès 1892. Conservant les règles du bâti haussmannien, l'immeuble comprend alors quatre étages ; les appartements du 1^{er} étage étaient réservés aux marchands, propriétaires des magasins du rez-de-chaussée, alors qu'au deuxième étage avec balcon vivaient les familles les plus aisées.

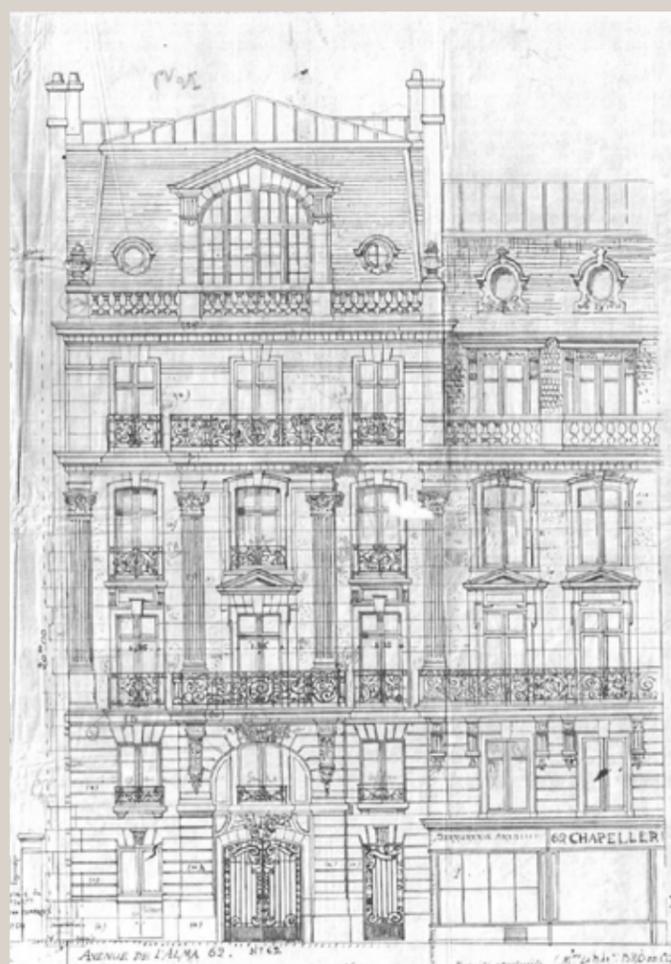
L'immeuble connaît d'importantes modifications architecturales en 1968. Outre le réaménagement de l'entrée et la surélévation de deux étages, des changements sont également effectués au niveau de la devanture en bois et de la façade basse. Sur l'avenue George-V, deux vitrines sont supprimées et l'on observe la rupture du bandeau haut en bois et du sous-bassement de marbre et de métal (cette partie est alors remplacée par une façade en pierre de taille reprenant les modénatures de l'immeuble).



Extrait du P.L.U.



Vue de la chapellerie Motsch à l'angle de l'avenue George-V et de la rue Quentin-Bauchart, en 1981 (© Felipe Ferré / Musée Carnavalet / Roger-Viollet).



Élévation de la façade, dessinée par Stephen Sauvestre en 1893 (Archives de Paris).



Vue actuelle depuis l'angle de l'avenue George-V et de la rue Quentin-Bauchart.



Détail de la façade sur l'avenue George-V.



Vue actuelle de l'entrée de la boutique, place Henry-Dunant.

Au début des années 1990, alors que le commerce de la chapellerie décline, Hermès se porte acquéreur de l'enseigne d'Ernest Motsch. La restauration est exécutée en respectant la qualité patrimoniale du lieu. En 2005, Hermès rénove à nouveau entièrement la façade de bois originale de la boutique de chapeaux.

Le projet actuel se développe selon deux axes distincts : revaloriser la façade d'origine et redessiner l'intérieur en tenant compte de la typologie des appartements haussmanniens. Suite à l'acquisition du 2^e étage, le réaménagement et l'extension du magasin Hermès seront travaillés en référence aux immeubles parisiens de prestige : le rez-de-chaussée fera référence à leur hall d'entrée ; alors que le 1^{er} étage et le 2^e seront travaillés comme un intérieur d'appartement constitué de pièces en enfilade reprenant les codes des intérieurs haussmanniens – parquet en chêne en point de Hongrie, cheminées en marbre (présentes historiquement et qui seront « révélées »), modénature et moulures en staff. Concernant la façade,

il est prévu de la prolonger au plus proche possible de l'état d'origine, mais de remplacer l'intégralité des stores et de déplacer l'entrée principale de la boutique.

DISCUSSION

Un membre regrette le prolongement de la vitrine d'une travée supplémentaire alors que l'alternance actuelle des vitrines et des éléments maçonnés fait partie du paysage de l'avenue. Un second membre estime au contraire que le projet actuel améliore la présentation du rez-de-chaussée et s'intègre parfaitement à l'existant, Après discussion, la commission décide de ne pas prendre de vœu.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES

- Archives de Paris : VO¹¹ 1366 ; 1178W 853.

[27B, AVENUE DE VILLIERS (17^E ARR.)]

Création d'une verrière et d'un ascenseur panoramique dans un ancien hôtel particulier

Pétitionnaire : M. HERY Sébastien

DP 075 117 17 V 0261

Dossier déposé le 11/05/2017.

Fin du délai d'instruction : 17/07/2017.

« Modification et création d'une verrière en toiture, création et modification des circulations verticales avec création de l'ascenseur jusqu'au R+4 et surélévation de l'escalier principal pour créer une autre issue de secours, végétalisation de la terrasse.

SHON démolie : 29 m² ; SHON créée : 19 m². »

PROTECTION

Aucune mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

PRÉSENTATION

L'hôtel particulier a été édifié entre 1882 et 1885 pour le compte d'Ernest May, directeur de la banque franco-égyptienne et collectionneur d'art. D'abord amateur de peinture de salon, May enrichit sa collection, après 1876, d'oeuvres impressionnistes. Edgar Degas, qui l'a rencontré à cette époque, l'a représenté dans son tableau célèbre, *Portraits à la Bourse* (1878-1879, Musée d'Orsay). Cet amateur éclairé a fait appel pour la construction de l'hôtel à un architecte reconnu qui travaille aussi bien pour le secteur public que pour une clientèle privée, Hector Degeorge (1841-1910). L'architecte avait réalisé, en 1869, le siège de la banque franco-égyptienne de la rue Saint-Georges dans le 9^e arrondissement (aujourd'hui



Vue actuelle de la façade, avenue George-V (© RDAI Architecte).



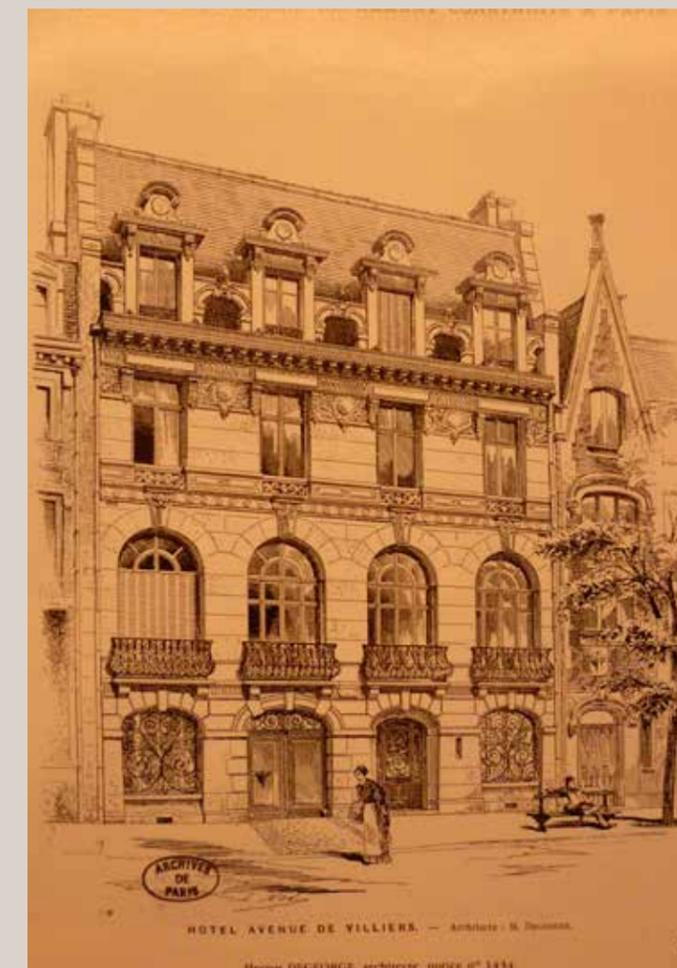
Vue projetée de la façade, avenue George-V (© RDAI Architecte).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle depuis l'avenue de Villiers.



Élévation de la façade sur rue, publiée dans *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIX^e et XX^e siècles* (t. II, 1991).

démoli). Avenue de Villiers, il élève sur rue un bâtiment dont la façade est richement décorée. Si les percements du rez-de-chaussée ont été redessinés, à l'étage noble, l'hôtel a conservé ses larges baies à arcades. Le niveau supérieur a été ponctuellement rehaussé d'or. La pierre de taille contraste fortement avec la brique de l'hôtel particulier édifié à côté, en 1880-1882, par l'architecte Jules Février pour Charles Haviland. Sur cour, par contre, les élévations du 27bis mêlent brique, pierre et céramique, une profusion de matériaux à laquelle s'ajoute la richesse de colonnes corinthiennes. On retrouve des baies en plein-cintre au premier niveau. Quelques éléments remarquables du décor intérieur ont subsisté et témoignent encore du goût du commanditaire. Un escalier monumental en bois ouvrant sur un atrium dessert les salons décorés du premier étage. Le rez-de-chaussée a été malheureusement entièrement remanié ainsi que le sous-sol et les étages de bureaux qui ne présentent que peu d'intérêt. Une verrière, dont la

dépose est prévue dans le projet, semble quant à elle dater du tournant du siècle.

La FNAIM, qui est aujourd'hui propriétaire, envisage d'ouvrir le lieu à un public restreint. Elle prévoit, pour cela, un certain nombre d'aménagements et de mises aux normes. La verrière du dernier niveau serait remplacée afin de gagner de la hauteur ; l'escalier principal en bois serait prolongé d'un niveau par une structure légère et un ascenseur panoramique en verre serait installé dans l'atrium, nécessitant la création d'une trémie. Cet ascenseur prendrait place au milieu du plus bel espace de l'hôtel, entre la salle de réception et l'ancien bureau d'Ernest May, tous deux richement décorés.

DISCUSSION

Plusieurs membres, après avoir souligné la qualité exceptionnelle et le bon état de conservation du décor intérieur de l'hôtel, s'étonnent des transformations prévues. L'un d'eux suggère de proposer au pétitionnaire de

s'orienter plutôt vers une transformation de l'ascenseur existant, ce qui permettrait de préserver l'atrium central, qui constitue la partie la plus remarquable du bâtiment.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de création d'un ascenseur panoramique dans un ancien hôtel particulier de la plaine Monceau.

La commission s'oppose à cette installation dont l'arrivée dans le grand vide central de l'atrium, entraînant de surcroît la dépose de la verrière zénithale, porterait définitivement atteinte à la patrimonialité du lieu. Elle demande en conséquence qu'un autre emplacement soit trouvé dans une zone moins sensible de l'hôtel.

SOURCES

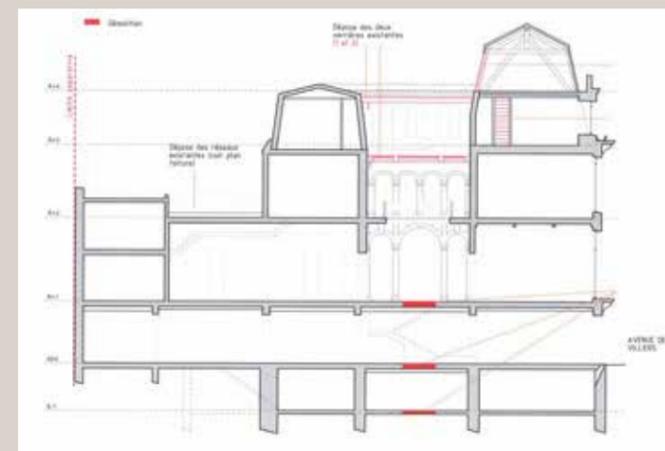
- Archives de Paris : 3589W 2365 ; D¹P⁴ 1215 ; DQ¹⁸ 1778.



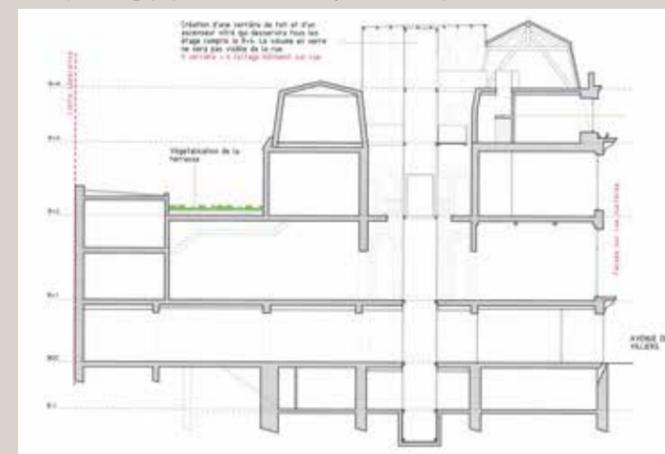
Vue actuelle de l'atrium dans lequel serait installé un ascenseur panoramique en verre.



Vue actuelle de l'escalier principal.



Coupe longitudinale, état existant présentant les démolitions projetées (en rouge) (© Sébastien Héry architecte).



Coupe longitudinale, état projeté (© Sébastien Héry architecte).



Vue actuelle de la verrière.



Vue d'insertion de la nouvelle verrière (© Sébastien Héry architecte).

[10-22, RUE VAUQUELIN, 6, PLACE LUCIEN HERR, 1, RUE PIERRE BROSSOLETTE ET 3T, RUE RATAUD (05^E ARR.)]

Démolition partielle des bâtiments de l'ESPCI

Pétitionnaire : Mme LEMARDELEY Marie-Christine
ESPCI - ÉCOLE SUPERIEURE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE

PC 075 105 17 V 0005

Dossier déposé le 13/04/2017.

Fin du délai d'instruction : incomplet.

« Construction, après démolition d'un ensemble de bâtiments sur rue et cour, d'un bâtiment en cœur de parcelle à usage d'enseignement et de recherche, de 5 étages sur 1 niveau de sous-sol, avec panneaux solaires photovoltaïques en toiture, réhabilitation intérieure du bâtiment de 2 étages avec création de 3 logements de fonction en remplacement de bureaux, côté rue Vauquelin, et construction avec conservation de la façade, d'un bâti-

ment de 5 étages pour l'école, côté rue, après démolition partielle des bâtiments donnant rue Pierre Brossolette, Place Alfred Kastler et rue Rataud.

SHON supprimée : 17170 m² ; SHON créée : 33932 m². »

PROTECTION

Espace vert protégé.

PRÉSENTATION

L'École Supérieure de Physique et Chimie Industrielles (ESPCI) a été fondée par la Ville de Paris en 1882. Les bâtiments dus aux architectes Charles Heubès, François-Albert Allain puis Gaston Lefol ont été établis sur une grande réserve foncière de près de 15 000 m² provenant

de l'aliénation de biens du clergé sous la Révolution. Le site a accueilli par la suite le collège Rollin, qui a été transféré, en 1876, à l'emplacement des anciens abattoirs de Montmartre (actuel lycée Jacques Decour).

Les constructions se sont échelonnées sur trois périodes, entre 1899 et 1933. Les deux premiers bâtiments sont élevés le long de la rue Vauquelin entre 1899 et 1903. Celui de droite, occupé dès l'origine par l'administration de l'école et qui marque l'entrée de l'établissement, a conservé son architecture d'origine, d'un caractère soigné, avec des façades en pierre de taille et brique élevées sur un soubassement à bossages et percées de fenêtres à chambranle couronnées de corniches ou de frontons triangulaires. Cinq autres corps de bâtiments de plus petite échelle ont été répartis sur la parcelle à l'arrière. Leur architecture est essentiellement fonctionnelle et montre des façades sans recherche décorative, recouvertes à l'origine d'un enduit blanc contrastant avec la brique colorée des bâtiments sur rues (bâtiments I et

O, J, K et P). Ils ont fait l'objet de très nombreuses transformations – à l'extérieur, le ciment a remplacé l'enduit blanc – et seul le bâtiment O, situé à l'arrière du bâtiment de l'administration, auquel était adjointe à l'origine une grande cheminée, et qui renfermait les machines produisant l'électricité et le chauffage à vapeur de toute l'école, a conservé ses façades en meulière, sa grande arcade d'entrée et sa charpente en bois.

Les travaux réalisés au cours de la deuxième période de construction (1908-1911) ont concerné la périphérie du site. Les immeubles, alignés en continu, occupent l'angle N-E du site puis se retournent le long de l'actuelle rue Pierre-Brossolette, projetée sur le plan d'urbanisme mais qui ne sera ouverte qu'en 1923 (bâtiments A et B). Leur présentation d'un caractère relativement dépouillé est proche de celle des bâtiments construits précédemment en cœur de parcelle : ils montrent sur la rue des façades en brique apparente sans recherche décorative et sont percés de grandes fenêtres. À la structure poteaux-



Extrait du P.L.U.



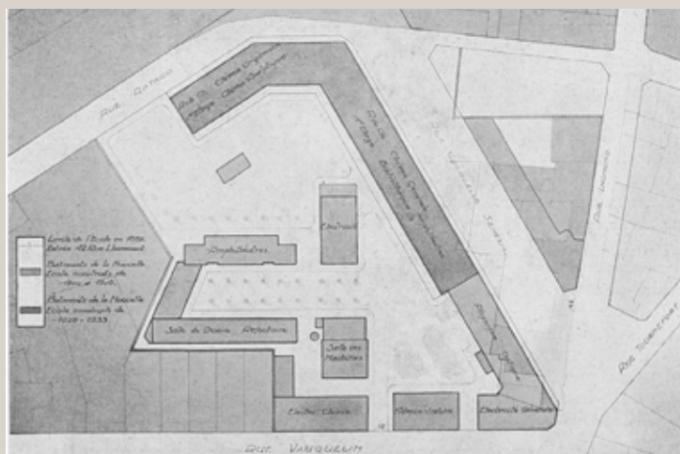
Vue actuelle du bâtiment de l'administration depuis la rue Vauquelin.



Vue actuelle du bâtiment F depuis la place Alfred Kastler.



Vue actuelle depuis la cour des bâtiments E, F et G, élevés entre 1929 et 1933.



Plan de l'ESPCI, dressé par Charles Heubès et Gaston Lefol, 1933 (publié dans L'Architecture, 1934, p. 420).



Nomenclature des principaux corps de bâtiment (© GRAHAL).



Vue actuelle du bâtiment A à l'angle des rues Pierre-Brossolette et Vauquelin.



Vue actuelle du cœur de la parcelle et du bâtiment des machines.

poutres en béton armé utilisée précédemment (système Hennebique) a été substituée une structure poteaux-poutres métallique. La pierre a été employée pour le chaînage d'angle et les linteaux cintrés du deuxième étage.

La troisième période de travaux se déroule entre 1929 et 1933. Conduite principalement par Gaston Lefol, elle comprend l'achèvement de l'aile le long de la rue Pierre-Brossolette et son prolongement en retour sur la rue Rataud, l'angle des deux voies étant occupé par un grand pan coupé (bâtiments C, D, E, F et G). Élevés, comme les constructions antérieures, de deux niveaux principaux posés sur un soubassement en meulière ouvrant sur une cour anglaise, ces nouveaux bâtiments sont légèrement plus épais que les précédents. Ils présentent en façade un décor de briques rouges posées en carreaux et boutisses et de linteaux de baies en béton disposés en continu, qui soulignent l'horizontalité des constructions. Trois de ces façades, dont celle de l'angle, présentent une orne-

mentation Art déco de très grande qualité, œuvre de l'entreprise de mosaïque et céramique Gentil et Bourdet et des sculpteurs Alexandre Morlon et Felix Fevola. Des panneaux disposés de façon régulière montrent les principales découvertes et les grandes figures de la Physique et de la Chimie.

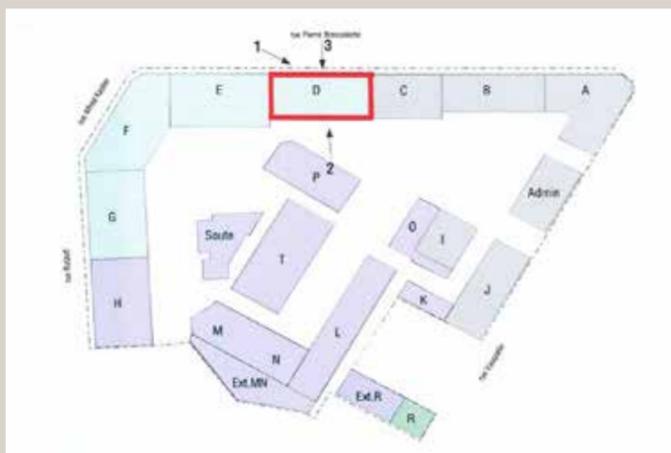
De nouveaux travaux sont engagés à partir de 1960 pour créer des espaces supplémentaires. Un nouveau bâtiment est construit dans l'alignement sur la rue Rataud (bâtiment H) et une double campagne de surélévation se déroule entre 1970 et 2000. La presque totalité des bâtiments construits au cours des deuxième et troisième phases de travaux sont alors surélevés après démolition de leurs combles d'origine. Le bâtiment D gagne alors deux niveaux traités dans les mêmes matériaux brique et béton que ceux employés pour la façade basse. La deuxième campagne porte sur les bâtiments E, F, G et H, qui sont alors coiffés d'un volume vitré, établi principalement, côté rue, selon un angle à 45° et construit en porte-

à faux, côté cour.

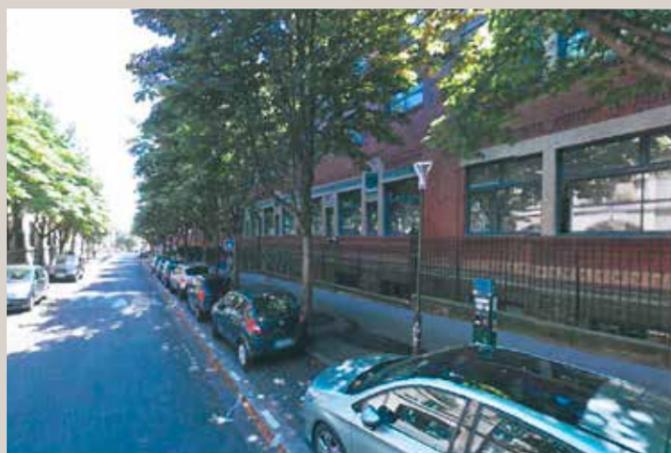
Le projet actuel de restructuration de l'ESPCI entrainera une transformation radicale du site. Les bâtiments construits sur la rue Vauquelin (dont celui de l'administration) et ceux élevés en bordure de la rue Pierre-Brossolette (jusqu'au bâtiment C) sont réservés pour un projet ultérieur et ne font pas partie du programme. Les pavillons construits à l'intérieur de la parcelle, qui ont été souvent très transformés au gré des besoins, seront démolis à l'exception de l'ancienne salle des machines dont seules les adjonctions tardives sont appelées à disparaître. La parcelle ainsi libérée recevra un nouveau bâtiment élevé de cinq niveaux (avec toiture technique) sur un niveau de sous-sol. Il sera ancré dans la continuité du front bâti élevé sur la rue Rataud – le bâtiment H élevé dans les années 60 est démolit et remplacé par une nouvelle construction – puis se retournera dans la cour et s'enroulera sur lui-même pour rejoindre l'aplomb du bâtiment en pan coupé dont la façade, côté cour, sera démo-

lie et le rez-de-chaussée, côté rue, largement ouvert afin de devenir la nouvelle entrée de l'école.

Le projet opte également pour le remplacement des surélévations actuelles par de nouvelles surélévations (maintenant de trois niveaux), qui seront établies en continu sur la totalité des bâtiments concernés par le programme et situés en périphérie (bâtiments D, E, F et G). Elles recevront en façade des panneaux en mousse d'aluminium expansée avec insertion d'éclats de verre de Murano d'une tonalité orangée enserrant des encadrements de baies réalisés en béton brut et soulignés par un acier de couleur claire. De grandes plaques verticales ondulantes de verre cintré couvriront la surélévation de la nouvelle façade d'entrée alors que de grandes surfaces de verre planes habilleront les niveaux supérieurs des façades externes de la construction neuve dans la cour. Les niveaux supérieurs seront par ailleurs dotés de passerelles périphériques de maintenance faisant le tour des bâtiments.



Plan de situation du bâtiment D (© Anne Demians architecte).



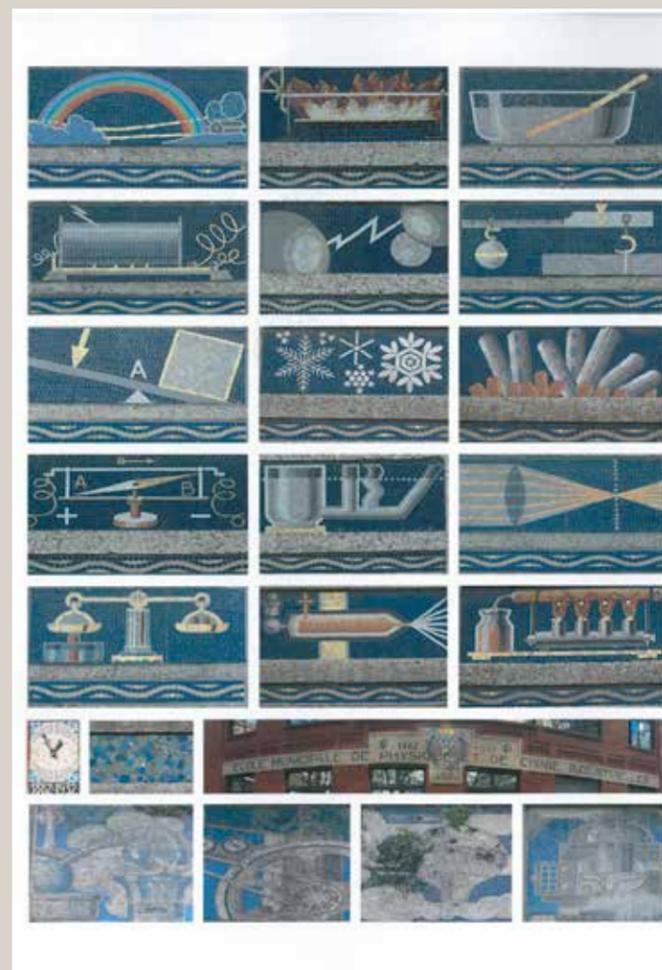
Vue actuelle du bâtiment D depuis la rue Pierre-Brossolette (© Anne Demians architecte).



Vue actuelle de la façade sur cour du bâtiment D (© Anne Demians architecte).



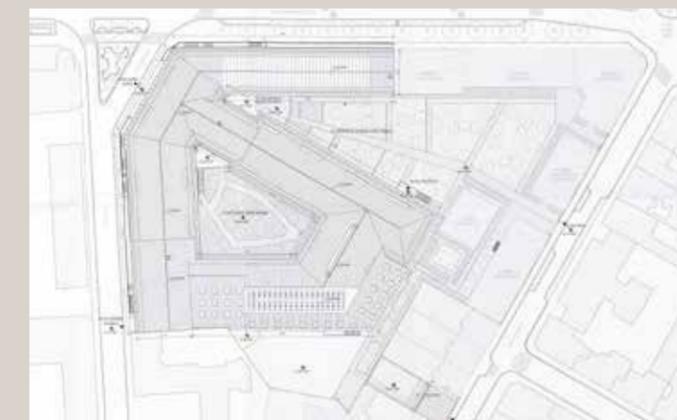
Vue actuelle de la façade sur rue du bâtiment D. En pointillés rouges, les éléments de la façade conservés (© Anne Demians architecte).



Détails des mosaïques qui ornent la façade sur rue du bâtiment D (© Anne Demians architecte).



Repérage des bâtiments à conserver (en gris et en vert) et à démolir complètement (en violet) ou partiellement (en bleu) (© Anne Demians architecte).



Plan masse des bâtiments (© Anne Demians architecte).

Le projet prévoit la conservation des façades années Trente élevées sur les rues Brossolette et Rataud et celle de leur décor Art déco. Les grilles de clôture décorées de motifs spiralés au niveau des pilastres et protégeant le bâtiment à l'extérieur seront elles aussi conservées. En revanche, les planchers intérieurs ainsi que les façades sur cour de ces mêmes bâtiments seront démolis et reconstruits. En ce qui concerne les bâtiments F et G, cette reconstruction se fera à l'alignement des piles qui supportent actuellement les surélévations établies en porte à faux. Tous les escaliers en béton qui permettent, à l'arrière, d'accéder aux rez-de-chaussée en enjambant la cour anglaise seront démolis. Le sol de la cour sera nivelé de façon à permettre un cheminement continu entre l'extérieur et l'intérieur des bâtiments.

Les principaux équipements intérieurs actuels, qu'il s'agisse des cages d'escaliers des bâtiments D, E, F, G ou des laboratoires réalisés en 1933 dont les paillasses doubles disposées au droit de chaque poteau du couloir

central sont doublées d'un autre couloir de circulation le long des murs gouttereaux seront démolis. Seul le mobilier de la bibliothèque situé au premier étage du bâtiment D devrait être préservé pour être redéployé à un autre étage.

DISCUSSION

Un membre comprend la nécessité du projet mais regrette que l'intervention ne soit pas davantage respectueuse des lieux. Il regrette en particulier la démolition du bâtiment élevé dans les années 60 sur le rue Rataud et s'étonne que l'organisation générale du site ait été négligée. Un autre comprend le caractère indispensable de cette rénovation, étant donné la vétusté des locaux qui ne sont plus aux normes, mais émet de fortes réserves sur le projet, en particulier en ce qui concerne les normes environnementales. Il suggère de rencontrer les porteurs du projet, au cours d'une visite sur place, afin d'obtenir les compléments d'information nécessaires. Le président

propose de reporter tout vœu sur cette adresse après la visite demandée.

RÉSOLUTION

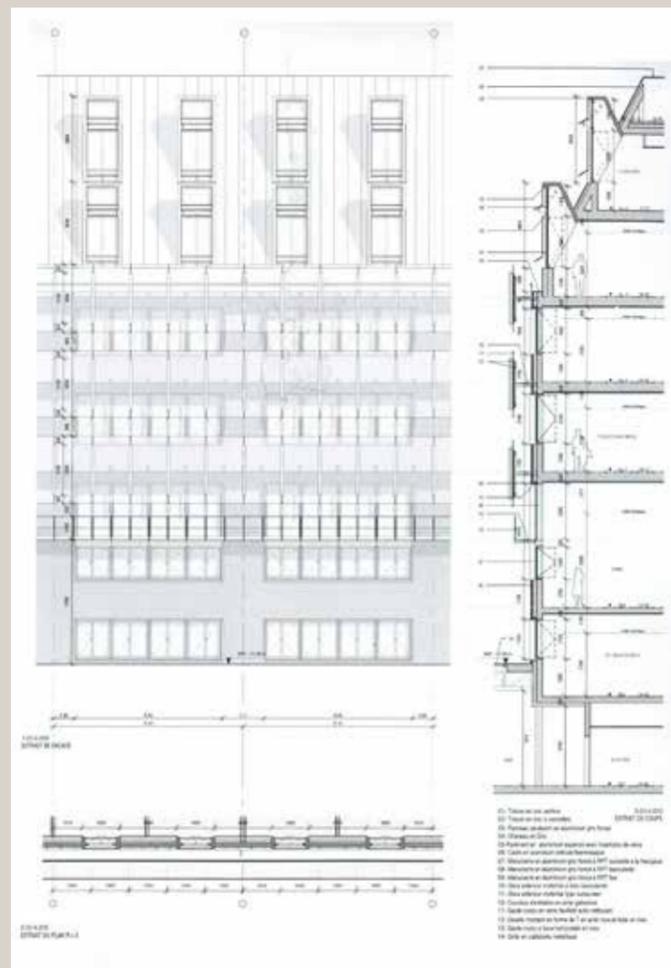
Aucune résolution.

SOURCES

- GRAHAL, *École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris. Étude historique et documentaire*, novembre 2012.



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Anne Demians architecte).



Détails de l'élévation et de la coupe projetées de la façade sud du nouveau bâtiment (© Anne Demians architecte).



Détail de la surélévation projetée de la façade des bâtiments D, E, F et G (© Anne Demians architecte).



Vue d'insertion depuis la place Kastler, montrant la nouvelle entrée de l'école (© Anne Demians architecte).



Vue d'insertion depuis la rue Rataud (© Anne Demians architecte).



Vue d'insertion de la cour et du nouveau bâtiment. Au premier plan, le bâtiment des machines conservé (© Anne Demians architecte).

[12-16, RUE DE BÉARN, 2, RUE DES MINIMES, 3, RUE SAINT-GILLES ET 35-37, RUE DES TOURNELLES (03^E ARR.)]

Réaffectation de la Caserne des Minimes

Pétitionnaire : M. LEBLANC Olivier

ELOGIE - SIEMP

PC 075 103 17 V 0010

Dossier déposé le 18/04/2017.

Fin du délai d'instruction : 18/09/2017.

« Changement de destination avec restructuration des bâtiments sur rues et cour intérieure de la Caserne, en 70 logements sociaux, en crèche de 90 berceaux, en commerce et en locaux artisanaux, suppression de 4 cages d'escalier avec fermeture des trémies, ravalement des façades, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, révision des couvertures avec création de lucarnes côté cour, remplacement et création de châssis de toit, réfection du sol de la cour avec aménagement

paysager et démolition des murs d'enceinte remplacés par des grilles sur muret.

SHON créée : 410 m² ; surface du terrain : 4802 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.S.M.V. du Marais (immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre de son intérêt patrimonial de type B / Cour ou espace de dégagement à dominante minérale).

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 14 décembre 1907 : « Caserne des Minimes - Conservation des galeries du cloître ».

PRÉSENTATION

L'ancien couvent des Minimes est fondé à la fin du XVII^e siècle sur un site occupé à l'époque médiévale et ayant fait partie, à la fin du XIV^e siècle, du jardin de l'hôtel des Tournelles. Il a accueilli une gendarmerie à partir de la fin du Premier Empire. Sa démolition a lieu à mesure que se construit à sa place l'actuelle caserne, en quatre campagnes afin de ne pas interrompre le service. L'opération commence par l'édification du pavillon d'accès – dit des comptables – rue de Béarn par l'architecte Julien-Michel Morize.

Elle se poursuit sur des plans de l'architecte municipal Maurice Yvon remplacé, à partir de 1911, par Louis Varcollier. Ce maître-d'œuvre adapte légèrement le projet et les travaux reprennent avec la construction du pavillon d'extrémité est de la rue des Minimes, les écuries sur la rue des Tournelles, puis le bâtiment en retrait de la rue Saint-Gilles avec l'aménagement d'un jardin à l'alignement entre les avant-corps. La reconstruction s'achève

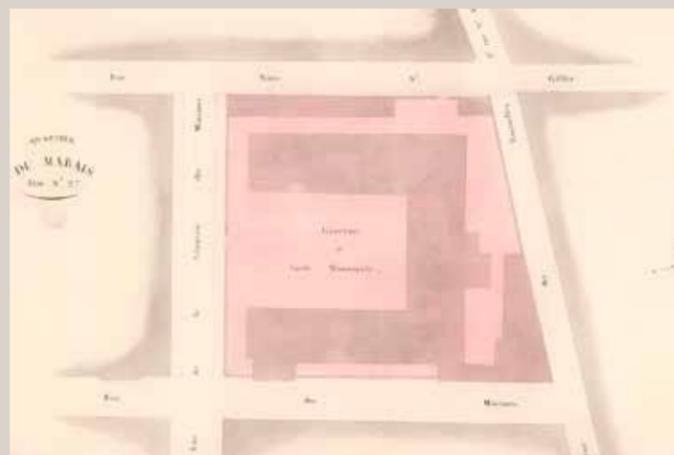
par le bâtiment sur la rue des Minimes à partir du milieu des années 1920. Des restrictions budgétaires imposent de diminuer le nombre de logements et conduisent Varcollier à renoncer à édifier les travées centrales du bâtiment sur cette rue, remplacé par deux corps distincts.

La durée de ce chantier – le premier contingent n'emménage qu'au début des années 1930 – n'a pas empêché l'homogénéité du résultat. La composition régulière autour d'une grande cour-manège, déjà prévue par Maurice Yvon selon l'organisation traditionnelle de ce type d'équipement fermé, est proche de celle du couvent, dont les emprises sont progressivement libérées, les démolitions s'effectuant par tranches.

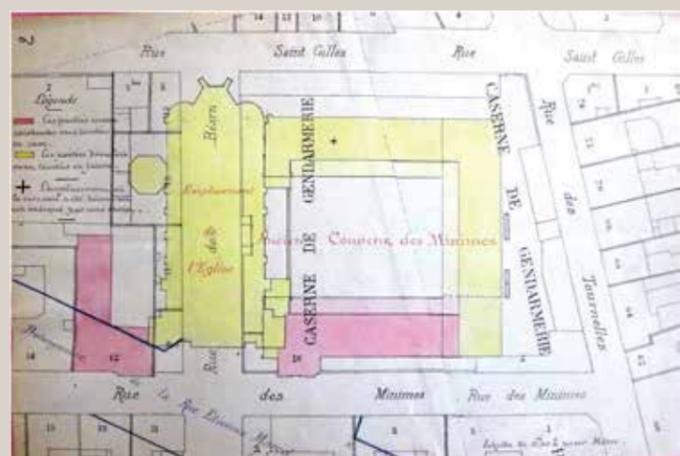
Les élévations des logements comptent trois étages courants séparés d'un quatrième par une corniche de pierre. Varcollier a privilégié des façades de briques à chaînages sur un rez-de-chaussée de pierre formant un socle continu mais hiérarchisé : en pierre de taille à lignes de refends pour la façade principale rue de Béarn,



Extrait du P.L.U.



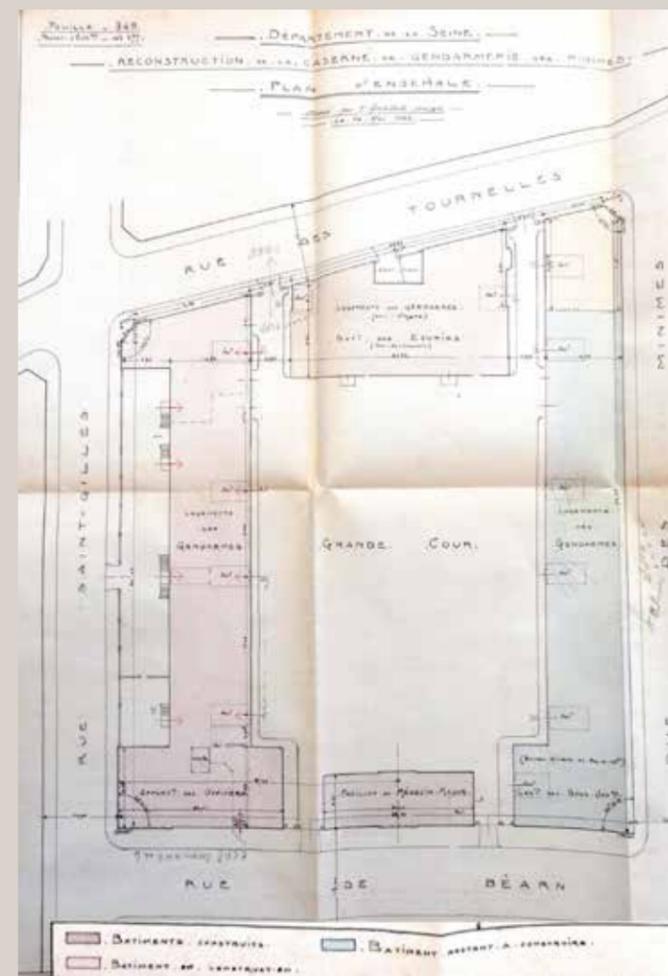
Extrait du cadastre de Paris par îlot (1810-1836) (Archives nationales).



Plan montrant, en avril 1902, en rose les parties conservées de l'ancien couvent et en jaune ce qui a été détruit.



Vue de la caserne des Minimes dans l'ancien couvent, au début du XX^e siècle (© Musée Carnavalet).



Plan de la caserne de gendarmerie des Minimes, dessiné par Louis Varcollier, 14 mai 1923 (Archives de Paris).



Élévation de la façade latérale côté rue des Minimes et coupe sur les caves parallèle à la façade, dessinées par Louis Varcollier, 10 août 1911 (Archives de Paris).

en maçonnerie de petit appareil pour les autres rues, toutes les baies du socle étant en plein cintre. La vaste cour dégagée permet d'observer, avec du recul, le dessin et la qualité des façades intérieures, similaires à celles des rues mais rythmées par les cages d'escaliers, ornées d'un décor de pierre au dernier niveau et qu'éclairent des baies à mi-étages.

Les constructions plus basses du pavillon d'entrée et des écuries en vis-à-vis sont traitées avec le même soin mais le premier, plus ancien, a été enduit à une date indéterminée et deux portes à rez-de-chaussée du second ont été modifiées en façade côté cour lors du remplacement des chevaux par l'automobile. De part et d'autre de ces deux pavillons, quatre passages desservent symétriquement, par des portails garnis de grilles sur les rues de Béarn et des Tournelles, les logements et ateliers accessibles uniquement depuis la cour.

L'organisation, les façades et les décors de cet ensemble sont restés dans des dispositions proches de celles du

début du XX^e siècle. Les escaliers et la distribution des logements ont été maintenus.

Le projet d'aujourd'hui vise à créer des logements sociaux, une crèche et des locaux d'activité.

Pour ce dernier usage, il est prévu d'ouvrir à rez-de-chaussée, sur les rues et sur cour, ce site conçu à l'origine comme une enceinte close. Rue des Minimes, après suppression des grilles de défense à l'alignement, une allège sur deux serait démolie pour rendre les locaux d'activités traversants, toutes les ouvertures sur cour étant également « harmonisées par la création de grandes ouvertures arquées ». Les ailettes des baies existantes et les allèges des fenêtres seraient démolies pour former de grandes baies vitrées et mettre en communication avec les rues les rez-de-chaussée dont les planchers seraient abaissés pour être aménagés de plain-pied.

La typologie des logements devant être revue, le nombre des cages d'escaliers serait réduit et leurs emprises comblées par des planchers aménagés à des niveaux

compatibles avec les fenêtres existantes.

Quant à la crèche, elle prendrait place dans les anciennes écuries dont la façade sur cour serait systématiquement percée de baies en plein cintre au lieu des fenestrons hauts caractéristiques des écuries.

N.B. : rue de Béarn, le bâtiment des comptables est à l'emplacement de l'ancienne église du couvent.

Le 23 février 1925, les vestiges du cloître avaient été inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Cette protection a été abrogée pour permettre la construction actuelle.

DISCUSSION

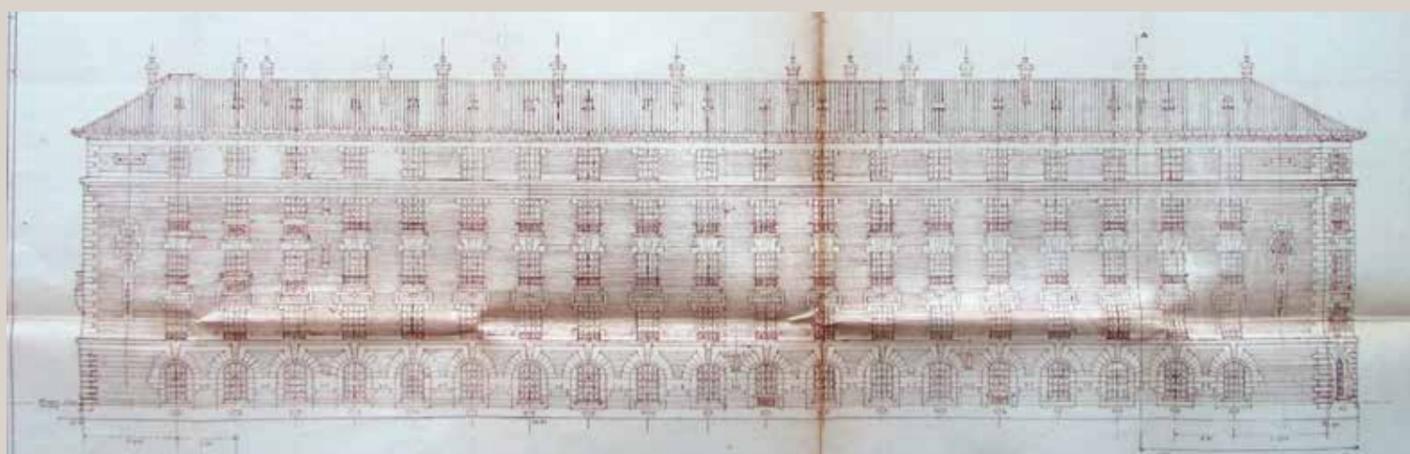
Les membres soulignent la qualité remarquable de l'architecture du site et estiment que le projet ne porte pas atteinte aux bâtiments.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives et documentation du Casier archéologique.
- Lucien Lambeau, « À propos de l'ancienne église des Minimes de la Place Royale et de son cloître. Photographie et réserve d'une niche abritant une vierge », *Commission Municipale du Vieux Paris* : année 1912, procès-verbaux, Paris, 1914, p. 238-240.
- Edgar Mareuse, *Commission municipale du Vieux Paris* : année 1926, procès-verbaux, Paris, 1930, p. 58-59.
- Charles Magne, « Rapport de M. Charles Magne, inspecteur des fouilles archéologiques, au nom de la 2^e Sous-commission », *Commission Municipale du Vieux Paris*, année 1912, procès-verbaux, Paris, 1913, p. 83-87.



Élévation de la façade sur la rue des Minimes, premier projet dessiné par Louis Varcollier, 5 avril 1911 (Archives de Paris).



Vue actuelle sur la cour vers la rue de Béarn.



Vue d'insertion du projet sur la cour vers la rue de Béarn, montrant les baies agrandies à rez-de-chaussée (© RH+ architecture).



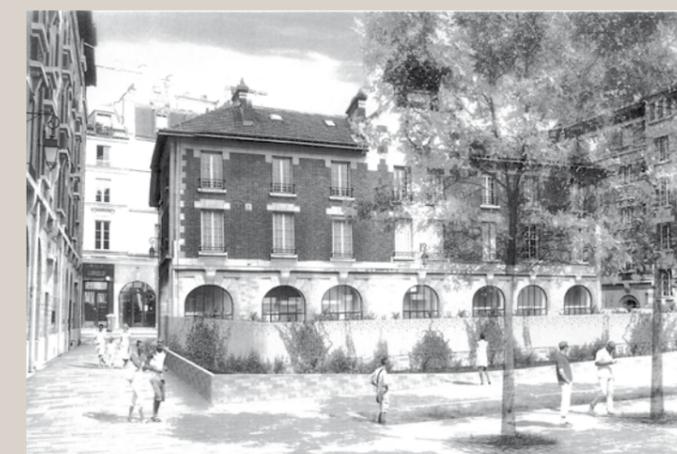
Vue actuelle de la façade sur la rue Saint-Gilles.



Vue actuelle à l'angle de la rue de Béarn et de la rue des Minimes.



Vue actuelle sur la cour de l'ancienne écurie, vers la rue des Tournelles. Le rez-de-chaussée serait percé d'arcades.



Vue d'insertion du projet sur la cour de l'ancienne écurie vers la rue des Tournelles (© RH+ architecture).

[32, RUE KELLER (11^E ARR.)]

Réécriture et surélévation d'un immeuble faubourien

Pétitionnaire : M. SCHNEIDER Daniel

SEM R.I.V.P.

PC 075 111 17 V 0019

Dossier déposé le 28/03/2017 (pièces complémentaires reçues le 10/05/2017).

Fin du délai d'instruction : incomplet.

« Surélévation de 2 niveaux de deux bâtiments à usage d'habitation et de commerce d'un étage sur cour et de 4 étage sur rue (3 logements supplémentaires créés), pose d'une isolation thermique par l'extérieur sur toutes les façades, remplacement des menuiseries extérieures, agrandissement d'une fenêtre sur cour, végétalisation de la toiture du bâtiment sur rue, modification de la devanture du local commercial avec mise aux normes PMR et

création d'une verrière dans la cour.

SHON créée : 107,5 m² ; surface du terrain : 130,90 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Cet immeuble procède du lotissement d'un marché à charbon sur lequel la rue Keller a été ouverte en 1856. Un lotisseur unique, M. Mauduit, s'est porté acquéreur des deux terrains ainsi libérés et créés. Les immeubles sont sortis de terre à un rythme suivi, expliquant leur parfait alignement en marge d'un faubourg Saint-Antoine plus chaotique. Le n° 32 est l'un des plus petits :

il n'est constitué que de 2 travées sur rue et de 4 étages. Il n'a pas été modifié depuis sa construction. Par contre, de l'espace a été conquis sur cour. Le rez-de-chaussée se prolonge jusqu'en fond de parcelle où il est surélevé d'une petite maison d'un étage édifée en 1869. Acquéreur de certains appartements de l'immeuble, la RIVP projette de rénover la copropriété. La solution d'une isolation thermique par l'extérieur a été privilégiée sur rue comme sur cour, pour le bâtiment principal comme pour la maison. L'immeuble sur rue serait surélevé de 2 niveaux ainsi que la maison sur cour. Sur rue, le choix esthétique a été celui d'une rupture forte entre existant et surélévation ; la surélévation serait animée par de grandes verticales se resserrant entre le 1^{er} et le dernier niveau créés. Les plaques d'isolant seraient disposées de façon à créer des ressauts en pointe de diamant et imprimer ainsi un mouvement à la façade. La façade existante, animée par les seuls encadrements de fenêtres et par les bandeaux qui soulignent chaque ni-

veau, serait totalement effacée, laissant la place à une façade neuve. Pour autant, le maître d'œuvre a prévu de remplacer les bandeaux horizontaux - toujours dans l'intention d'une « réinterprétation contemporaine » - par des horizontales en aluminium qui en restitueraient l'idée, par-dessus l'isolant.

DISCUSSION

Un membre souligne l'homogénéité de la rue Keller, où s'alignent des immeubles de type faubourien. Il regrette la rupture qu'apporterait dans le paysage urbain l'arrivée d'une surélévation dans les matériaux choisis. Un autre estime qu'une isolation par l'extérieur allant de pair avec une réécriture complète de la façade n'a pas sa place dans cette rue. Plusieurs membres encouragent le pétitionnaire à réfléchir à d'autres alternatives qui préserveraient les qualités du bâtiment existant, notamment ses ornements de façade et ses encadrements de fenêtres.



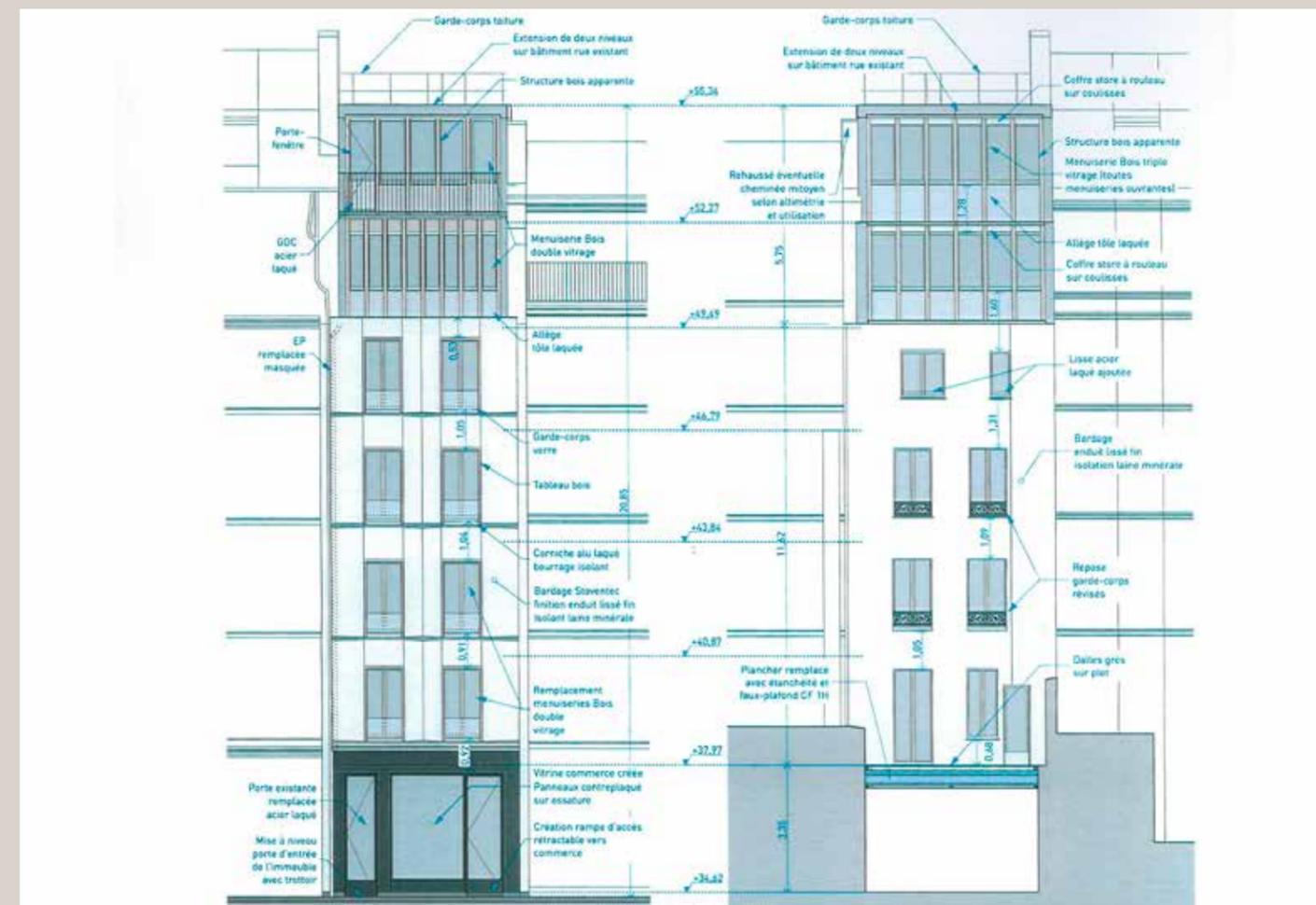
Extrait du P.L.U.



Perspective actuelle de la rue Keller depuis la rue de la Roquette.



Vue actuelle de la façade sur rue.



Élévations projetées des façades côté rue (à gauche) et côté cour (à droite) (© ELLENAMEHL Architectes).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation et d'isolation par l'extérieur d'un immeuble faubourien édifié sous le Second-Empire.

La commission rejette l'ensemble du projet et particulièrement la mise en œuvre d'une isolation des bâtiments par l'extérieur qui effacerait les encadrements de fenêtres et les bandeaux d'étage anciens. Cette réécriture des façades aurait pour conséquence de faire perdre à l'immeuble tout caractère d'authenticité et de porter atteinte, sur la rue, à l'homogénéité du paysage.

SOURCES

- Archives de Paris : VO²¹ 1664 ; D³P⁴ 583 et 584 ; DQ¹⁸ 1455 ; 3589W 1204.

[59, AVENUE MARCEAU (16^E ARR.)]

Surélévation et épaississement d'un immeuble du XIX^e siècle

Pétitionnaire : M. CARRONS Alain

SAS OUTREAUDIS

PC 075 116 17 V 0013

Dossier déposé le 08/03/2017.

Fin du délai d'instruction : 20/09/2017.

« Restructuration d'un bâtiment de 6 étages sur 1 niveau de sous-sol avec changement de destination des locaux de bureaux et de commerce en hôtel de tourisme, surélévation de 1 étage, création d'un 2^e niveau de sous-sol, extension du 1^{er} niveau de sous-sol, création d'une extension du rez-de-chaussée, modification des façades pour épaississement du bâtiment sur cour, création de terrasses aux 4^eme, 5^eme et 7^eme étages, d'une terrasse technique en toiture sur cour, d'un escalier de secours du

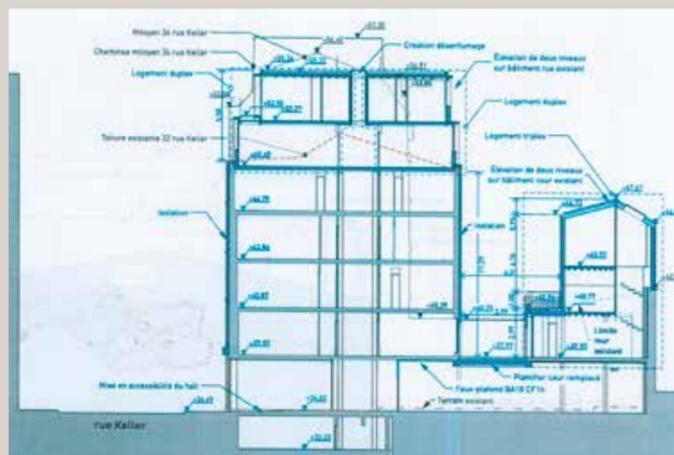
R-2 au 5^eme étage, agrandissement des trémies d'escalier, déplacement des trémies d'ascenseur à tous les niveaux, création d'une issue de secours en remplacement d'une fenêtre à rez-de-chaussée, ravalement de la façade, remplacement des menuiseries extérieures sur rue. SHON à démolir : 360 m² ; SHON créée : 606 m² ; surface du terrain : 309 m² ; hauteur du projet : 27 m. »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

L'avenue Marceau, percée à la fin des 1850 et un temps nommée avenue Joséphine en l'honneur de l'Impératrice,



Coupe longitudinale projetée (© ELLENAMEHL Architectes).



Extrait du P.L.U.



Extrait d'un plan cadastral de la fin du XIX^e siècle (Archives de Paris)



Vue actuelle de la façade sur l'avenue Marceau.



Ci-dessus : vues d'insertion du projet sur cour.
Ci-contre : vue d'insertion du projet sur rue
(© ELLENAMEHL Architectes).

ne revêt son nom actuel qu'à partir de 1879. L'immeuble, qui est l'objet du permis, a été construit en 1866 pour Philippe Ricord, médecin attaché à la famille impériale, et abrite dès l'année suivante un hôtel meublé, puis un hôtel de voyageurs. Il comporte alors un corps de bâtiment sur l'avenue, large de cinq travées, et une aile de trois travées en retour à gauche sur la cour ; l'ensemble compte cinq étages carrés et un sixième en mansarde.

Un siècle plus tard, en 1960, l'immeuble est transformé en immeubles de bureaux par la société publicitaire R.L. Dupuy qui y installe ses services. Si la configuration générale du bâti ne change pas, les travaux intérieurs entraînent toutefois certaines modifications extérieures : les châssis éclairant le sixième étage (sur rue et sur cour) sont transformés en lucarnes et les combles de l'aile sur cour sont légèrement redressés.

Le projet, visant aujourd'hui à transformer l'immeuble de bureaux en hôtel 4*, entraîne une restructuration lourde avec une surélévation et un épaississement des façades

sur cour par l'adjonction d'un mur rideau, ainsi qu'une reprise en sous-œuvre pour la création d'un sous-sol supplémentaire. La trémie de l'escalier doit être élargie et l'ascenseur légèrement déplacé afin de répondre au mieux à la distribution des chambres aménagées à tous les niveaux.

DISCUSSION

Les membres rejettent le projet de surélévation qui modifierait complètement la façade actuelle dont l'élévation est typiquement parisienne et perturberait fortement le paysage. L'un d'eux évoque l'unité de l'avenue, qui présente de longues perspectives homogènes. Il fait également remarquer que les bâtiments voisins sont tous couronnés par des lucarnes et des combles brisés. Un autre déplore la faible qualité du projet qui prévoit par ailleurs d'épaissir l'immeuble à l'arrière au détriment du volume de la cour. Il dénonce la tendance actuelle à densifier les cours dont il souligne qu'elles sont au sein

des îlots des respirations nécessaires.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation et d'épaississement à l'arrière d'un immeuble de la fin du Second-Empire.

La commission, constatant que cet immeuble représentatif de l'architecture du Second-Empire et inséré dans une séquence bâtie encore très homogène a peu évolué depuis sa construction, demande qu'il soit conservé sans surélévation. Elle observe également que les adjonctions prévues au revers auraient pour conséquence de réduire considérablement le volume de la cour arrière et de porter ainsi atteinte à l'organisation typique de l'immeuble haussmannien.

SOURCES

- RÉA, Immeuble Marceau. 59, avenue Marceau 75116 Paris. Étude historique et architecturale, février 2017.



Vue actuelle de l'aménagement intérieur.



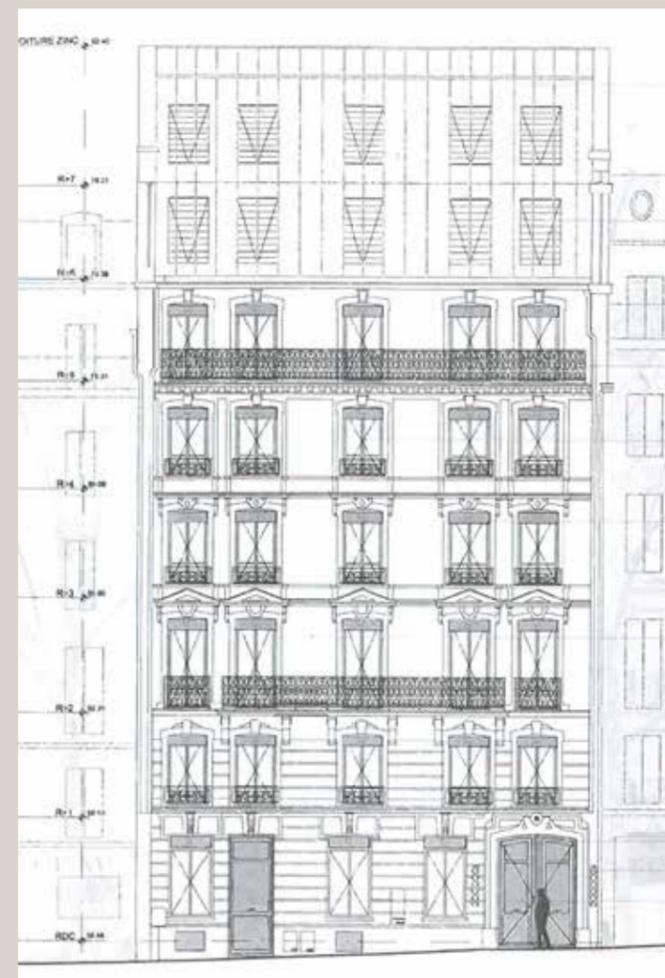
Vues actuelles de la cour.



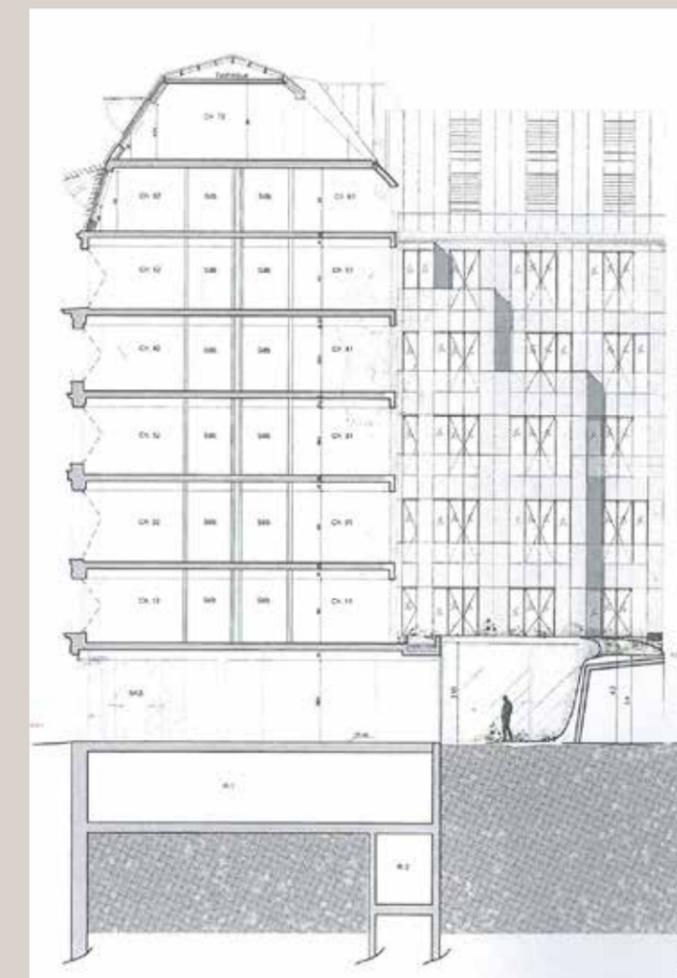
Vue actuelle de l'escalier principal.



Vues actuelles de la cour.



Élévation projetée de la façade sur l'avenue (© as-architecture).



Coupe longitudinale projetée (© as-architecture).

[26, RUE GEOFFROY-L'ASNIER (04^E ARR.)]

Restauration et réaménagement de l'hôtel de Chalons-Luxembourg

Pétitionnaire : Mémorial de la Shoah

AC 075 104 17 00014

Dossier déposé le 28/02/2017.

Fin du délai d'instruction : non renseignée.

« Restauration et aménagement de l'hôtel Chalons-Luxembourg y compris la cour et le jardin classés monument historique depuis le 28/12/1977, pour y installer les bureaux des services administratifs du mémorial de la Shoah (ce programme relève du Code de Travail ; l'établissement ne reçoit pas de public).

Surface créée : 87,3 m² ; surface supprimée : 56,2 m². »

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre du P.S.M.V. du Marais.

- Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques : « Hôtel de Chalons-Luxembourg (ancien) y compris le jardin (classement par arrêté du 28 décembre 1977). »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 8 décembre 1993 : « Vœu en faveur de la restauration d'urgence de l'escalier de l'Hôtel Châlon-Luxembourg. La CVP a insisté sur les responsabilités de la Ville en cas de sinistre. »

- Séance du 26 avril 2017 : pas de résolution.

PRÉSENTATION

L'hôtel de Chalons-Luxembourg se présente comme un ensemble d'apparence assez homogène, composé d'un bâtiment sur rue, d'une cour pavée et d'un corps principal

de logis situé entre cette cour et le jardin. La parcelle, formée au milieu du XVI^e siècle, a été agrandie côté jardin en 1625 et n'a plus été modifiée depuis. De même, le corps principal de logis ayant été doublé en 1625, l'emprise au sol de l'édifice n'a ensuite plus évoluée.

Il reste peu de trace de l'ensemble d'origine, constitué au XVI^e siècle. Une grande part des transformations datent du début XVII^e siècle, alors que l'édifice appartient à Guillaume Perrochel et Françoise Buisson : le bâtiment sur rue est reconstruit et le portail monumental sur deux niveaux créé ; le corps de logis entre cour et jardin est également reconstruit en double épaisseur, d'aspect extérieur « brique et pierre », et couvert de combles jumelés et toiture en ardoise.

Au XVIII^e siècle, l'hôtel est racheté par Claude René Lelong et Geneviève Brochant qui surélèvent le corps de logis sur rue tout en conservant le dessin du porche, modernisent les extérieurs (accès et façades) et la distribution des intérieurs. C'est notamment de cette époque que date l'esca-

lier d'honneur du principal corps de logis à présent situé à gauche, côté cour.

Le XIX^e siècle intervient peu sur cette distribution. Les principales modifications relatives à cette période concernent l'aménagement de boutiques au rez-de-chaussée du bâtiment sur rue, la transformation des œils-de-bœuf du principal corps de logis en lucarnes et le recoupement de quelques pièces sur jardin ainsi que la création d'entresols. Au XX^e siècle, de nouveaux aménagements intérieurs sont réalisés par le décorateur Charles Huard (pose de lambris au rez-de-chaussée) et l'architecte Jean Walter (salle de bain du premier étage et la bibliothèque du grand salon sur jardin). En 1948, Jean Walter lègue l'hôtel à la Ville de Paris qui y installe la Commission du Vieux Paris, le salon central devenant dès lors le bureau de Michel Fleury. À la fin du XX^e siècle, une dernière campagne de travaux porte sur les façades et toitures, visant à restituer les lucarnes et œil-de-bœuf dans leur état d'origine. Depuis le départ de la Commission du Vieux Paris en 2009, l'ensemble n'a



Extrait du P.L.U.



Vue récente de la façade sur cour du corps de logis principal.



Vue actuelle de l'escalier d'honneur.



Vue actuelle du salon au rez-de-chaussée.



Détail du porche sur rue.



Vue récente de la façade sur jardin du corps de logis principal.



Vue actuelle des décors lambrissés du rez-de-chaussée.

cessé de se dégrader.

Le projet de restauration de l'hôtel est lié à celui de sa réutilisation dans le but d'installer les bureaux de l'administration du Mémorial de la Shoah qui a obtenu de la Ville de Paris un bail emphytéotique de 85 ans. Conformément à ce contrat, le projet vise à la fois à restaurer et à mettre aux normes l'édifice. Les travaux envisagés sont soucieux du caractère patrimonial de l'édifice et d'une partie de ses décors, encore en place. Bien que des réaménagements aient eu lieu aux XIX^e et XX^e siècles, la conception XVIII^e reste encore bien visible : c'est cet état qui servirait de référence à la campagne de restauration prévue.

Le projet envisage toutefois une modification de la distribution historique de l'hôtel. Au premier étage notamment, l'aménagement d'un couloir conduirait à la dépose de la bibliothèque du salon central, datant sans doute de l'époque où l'architecte Jean Walter y vécut avec sa famille (de 1919 à 1931). Ce dispositif impacterait donc la distribution historique de l'étage et modifierait substantiellement

les aménagements réalisés par l'un des derniers occupants du XX^e siècle. En outre, les combles jumelés du principal corps de bâtiment donnant lieu à une surface d'utilisation très réduite, il est envisagé d'insérer une toiture plate entre les deux volumes existants. Bien que ce dispositif soit assez discret et peu visible de la rue, il intervient de manière radicale sur la toiture qui perdrait ainsi son aspect insolite et patrimonial.

DISCUSSION

Un membre s'étonne de l'importance des modifications apportées à la distribution intérieure de l'hôtel et à son comble double alors qu'il s'agit d'un bâtiment situé en secteur sauvegardé et protégé au titre des monuments historiques. Quelqu'un mentionne l'importance du bâtiment pour la Commission puisqu'il en a été longtemps le siège. Un autre rappelle que cet édifice est considéré comme une référence majeure de l'architecture de l'époque Henri IV-Louis XIII à Paris, en raison notamment de la présence des combles jumelés qui couvrent le corps

de bâtiment principal et dont il juge la transformation irrecevable. Un autre membre estime, pour sa part, que la proposition de lier les toits par une structure verre-métal réversible et identifiable ne dénature pas le bâtiment. En revanche, il se montre plus réservé sur les modifications apportées à la distribution intérieure et sur la création de couloirs au rez-de-chaussée et au premier étage, sauf à démontrer qu'un tel dispositif a pu exister ans le passé. Il demande donc une recherche d'archives à ce sujet. La majorité des membres reste cependant hostile au projet même si certains défendent l'idée qu'aucune règle n'interdit d'intervenir sur des bâtiment bénéficiant d'une protection.

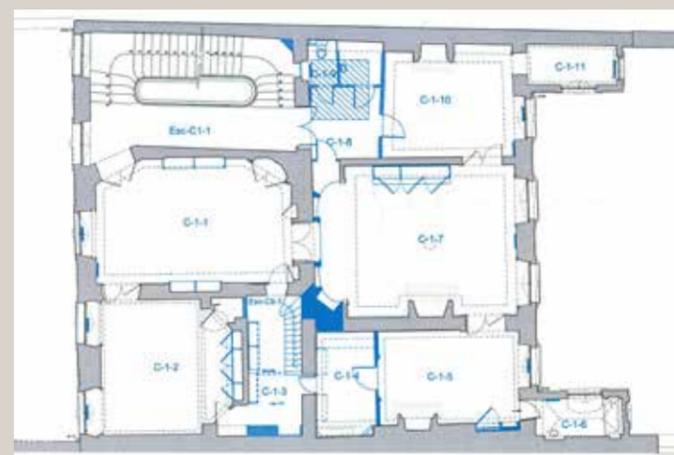
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réaménagement de l'hôtel de Chalons-Luxembourg, protégé au titre des Monuments historiques.

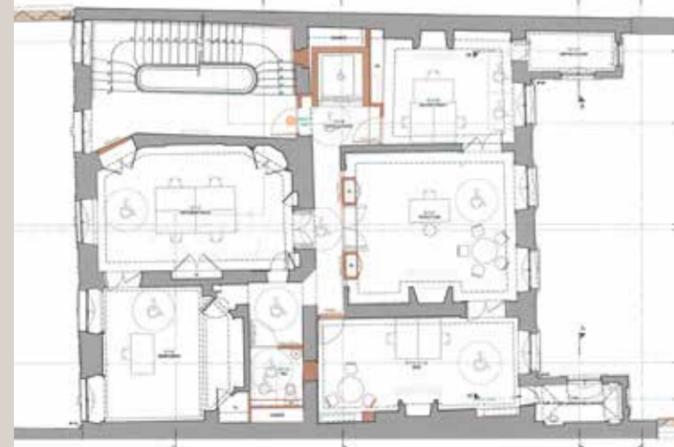
La commission rappelle que cet hôtel, propriété de la ville de Paris, tient une place considérable dans son histoire puisqu'il a été longtemps son siège, sous le secrétariat général de Michel Fleury. Elle considère qu'il serait très regrettable qu'un nouveau volume de pièce, aussi discret soit-il, soit inséré entre les combles jumelés du logis principal, en raison du caractère très rare de ce dispositif architectural que l'on ne rencontre à Paris que sur quelques pavillons de la place des Vosges construits au début du dix-septième siècle. Elle n'est par ailleurs pas favorable à la création de couloirs au rez-de-chaussée et au premier étage, ce qui modifierait la distribution d'origine de l'hôtel où les pièces principales se commandaient l'une, l'autre.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation et archives de la C.V.P.
- Alexandre Gady, *L'hôtel dit de Chalons-Luxembourg*, Note historique, novembre 2016.
- Michel Borjon, *L'hôtel de Chalons-Luxembourg. Étude historique et archéologique*, Paris, 1986.



Plan du premier étage, état existant (© Prunet Architecture & Urbanisme).



Plan du premier étage, état projeté (© Prunet Architecture & Urbanisme).



Vue actuelle de la charpente visible au niveau des combles.



Détail de la coupe longitudinale, état existant (© Prunet Architecture & Urbanisme).



Détail de la coupe longitudinale, état projeté (© Prunet Architecture & Urbanisme).

[4, PLACE D'ALIGRE ET 9, RUE D'ALIGRE (12^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU

Surélévation d'un des immeubles d'angle du XVIII^e siècle sur la place d'Aligre

Pétitionnaire : Mme BOUCARD, Laurence
SA RÉSIDENCES SOCIALES DE FRANCE
PC 075 112 16 V 0021

Dossier déposé le 15/06/2016 (pièces modificatives et complémentaires reçues le 5 janvier 2017).

Fin du délai d'instruction : 05/06/2017 (refus implicite).

« Sur rue, restructuration avec surélévation d'un étage, après démolition de la toiture, démolition partielle de murs porteurs et de planchers à tous les niveaux, d'un bâtiment à usage d'hôtel de tourisme et de commerce, de 4 étages + combles sur 1 niveau de sous-sol. Diminution des surfaces commerciales et suppression de l'hôtel pour

changement de destination en habitation (34 logements sociaux créés), modification des devantures et modification des liaisons verticales. Sur cour, suppression de 2 appentis ainsi que réfection de la couverture et suppression d'un châssis de toit d'un bâtiment d'habitation de 1 étage + combles. Ravalement des façades et remplacement des menuiseries extérieures des 2 bâtiments (sur rues et cour) avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur côté cour.

Surface supprimée : 68,8 m² ; surface du terrain : 352 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 19 octobre 2016 : « La Commission du Vieux Paris [...] a examiné le projet de surélévation d'un hôtel meublé qui fait partie d'un groupe de quatre pavillons, à l'origine identiques, construits en 1786 pour marquer les entrées de la place d'Aligre.

Si elle ne s'oppose pas au principe d'une surélévation, la commission demande que la forme proposée en soit modifiée afin de conserver l'effet structurant encore engendré par ces quatre constructions qui ordonnent la place. »

- Séance du 22 mars 2017 : « La Commission du Vieux Paris [...] a examiné en suivi le projet de surélévation d'un immeuble du XVIII^e siècle élevé à un des angles de la place.

La commission, au vu des pièces modificatives déposées par le pétitionnaire, estime que le projet ne répond pas à sa demande qui était de conserver l'effet structurant apporté par les quatre constructions ordonnant la place et maintient le vœu pris dans la séance du 19 octobre 2016.

PRÉSENTATION

Le projet examiné en octobre 2016 portait sur la restructuration et la surélévation d'un des quatre immeubles structurant les angles de la place d'Aligre dessinée par l'architecte Nicolas Lenoir en 1786. Il envisageait pour cela la dépose de la charpente originelle afin de remplacer le comble par un étage carré et de surélever l'immeuble d'un niveau supplémentaire disposé en retrait. L'ensemble était habillé d'un bardage en panneau de bois. Des pièces modificatives ont été déposées en janvier 2017 qui proposaient de reculer le nouvel étage carré de quelques dizaines de centimètres, renforçant ainsi la saillie de l'ancienne corniche.

Une nouvelle version du projet propose, pour habiller le nouvel étage carré substitué à l'ancien comble, de remplacer le bardage en panneaux de bois prévu initialement par un enduit chaux plâtre traditionnel terminé par un bandeau. La construction d'un niveau supplémentaire comportant une terrasse et disposé en retrait est, elle, sans changement.



Extrait du P.L.U.



La place et le marché d'Aligre en 1951 (© Roger Henrard / Musée Carnavalet / Roger-Viollet). En rouge, l'immeuble concerné par le permis.



Plan du marché Saint-Antoine, 1786 (Archives nationales).



La place d'Aligre en 1947. À gauche, l'immeuble concerné par le permis (© Direction de l'urbanisme / Ville de Paris).



Vue actuelle de l'immeuble depuis la place du marché.



Vue actuelle du pavillon sur cour.

DISCUSSION

Les membres jugent l'évolution du projet insuffisante et décident de maintenir le vœu pris précédemment.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Archives de Paris : 3589W 35, D³P⁴ 1852 et 1862, DQ¹⁸ 82, 703 et 704.
- Archives nationales : Q/1/1241, MC/ET/LXXVII/658 (20 juillet 1852), Z/1j/1212.
- Jean-Michel Roy, « Le marché Beauvau, place d'Aligre », in Gilles-Antoine Langlois (dir.), *Le XII^e arrondissement : traditions et actualités*, Paris, A.A.V.P., 1996, p. 80-83.
- Jean-Baptiste Minnaert (dir.), *Le Faubourg Saint-Antoine : architecture et métiers d'art*, Paris, A.A.V.P., 1998.
- Christine Velut, « L'industrie dans la ville : les fabriques

de papiers peints du faubourg Saint-Antoine (1750-1820) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 49, 2002.

[29-35, RUE GASSENDI, 18-20, RUE CHARLES-DIVRY ET 25-33, RUE LIANCOURT (14^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU Reconstruction du lycée Catherine Labouré

Pétitionnaire : M. DAVID Jacques

SAS PROXITY

PC 075 114 16 V 0034

Dossier déposé le 09/08/2016.

Fin du délai d'instruction : non renseignée.

« Restructuration et extension des établissements scolaires Lycée Catherine Labouré - Ecole du Sacré-Cœur, Collège Catherine Labouré - Gymnase, création d'une crèche (85 berceaux) et construction de 2 bâtiments comportant 141 logements étudiants et 2 logements gardiens après démolition partielle de bâtiments existants sur rue à l'exception du gymnase sur cour.

SHON démolie : 2831 m² ; SHON créée : 8274 m² ; surface

du terrain : 3830 m². »

PROTECTION

Aucune protection. Parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager. Espace vert protégé.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 25 janvier 2017 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de reconstruction, d'extension et de reconversion partielle des établissements scolaires « Catherine Labouré ». La commission souligne que le traitement sommital et la couleur des constructions neuves donnant sur la rue



Élévation existante de la façade, côté rue d'Aligre (© François Brugel, architectes associés).



Vue projetée de l'immeuble depuis la rue d'Aligre, projet présenté en mars 2017 (© François Brugel, architectes associés).



Extrait du P.L.U.



Vue partielle de la façade côté rue Gassendi.



Vue projetée de l'immeuble depuis la rue d'Aligre, présentée en octobre 2016 (© François Brugel, architectes associés).



Vue projetée de l'immeuble depuis la rue d'Aligre, nouveau projet (© François Brugel, architectes associés).



Extrait du cadastre de 1894.



Vue actuelle de la cour. À droite, le revers du bâtiment côté rue Gassendi

Charles-Divry sont en total désaccord avec la majorité des immeubles anciens situés le long de la même voie. Elle demande en conséquence que le projet soit revu dans le sens d'une meilleure insertion de cet ensemble contemporain dans le paysage de la rue.

La commission fait par ailleurs état des qualités de dessin et d'exécution de la crèche et du gymnase, dont le projet prévoit la démolition, et souhaite pour cette raison la conservation des deux bâtiments. »

PRÉSENTATION

La partie nord de la ville de Montrouge, entre la barrière d'Enfer et la chaussée du Maine, reste incomplètement urbanisée à la veille de l'annexion. Cette relative disponibilité va permettre à partir de 1855 l'ouverture d'une première maison d'accueil par les sœurs de la Charité rue de la Rochefoucauld, actuelle rue Liancourt, puis la création d'une école de jeunes filles.

Après la construction de la mairie d'arrondissement,

l'aménagement du nouveau quartier s'accélère dans les dernières années du XIX^e siècle. L'architecte Edouard-Eugène Reposeur commence à partir des années 1890 la construction de l'école par l'angle droit au nord-est d'un nouvel îlot dont il fixe alors l'essentiel du plan général : des constructions continues sur la rue Liancourt et la rue Gassendi (cette dernière et la rue Charles-Divry sont contemporaines des constructions de l'école) élevées d'un à deux étages sur rez-de-chaussée. La présentation de ces longues ailes régulières est conforme à celle de nombreux bâtiments de congrégation, peu hiérarchisée, à l'ornementation sobre limitée pour l'essentiel à de simples bandeaux. Ce plan simple est bientôt étendu grâce à l'acquisition de nouvelles parcelles pour l'aménagement d'une grande cour plantée, fermée peu après par l'ajout d'une crèche (également due à Reposeur, 1895) en limite sud du terrain et d'un gymnase au fond de la cour des élèves.

Cet ensemble, aujourd'hui cohérent, résulte donc

d'adjonctions successives plus que d'une composition définie dès l'origine. Plusieurs ajouts sont visibles, comme les aménagements de la crèche datant du début des années 1970, et la surélévation plus récente de l'aile nord sur la rue Liancourt.

En réponse au vœu formulé par la Commission, le mandataire propose l'intégration du bâtiment de la crèche et celle du gymnase dans le projet de restructuration du site qui serait ainsi largement revu. La crèche serait intégralement conservée ainsi que la façade de l'actuel gymnase qui serait creusé d'un niveau de sous-sol et surélevé de 4 étages (le dernier en retrait).

DISCUSSION

Les membres jugent satisfaisante la nouvelle proposition du pétitionnaire, qui répond au vœu de la commission.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à

l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le nouveau projet concernant le lycée Catherine Labouré.

Au vu du programme qui lui a été communiqué intégrant la conservation du bâtiment de la crèche et celle du mur de façade du gymnase existant, la commission donne son accord de principe sur les grandes lignes du projet de restructuration annoncé et lève le vœu pris le 25 janvier 2017.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1178W 1755 et 2773 ; 1941W 75 ; VO¹¹ 600 et 1337.

- Jean Colson et Marie-Christine Lauroa, *Dictionnaire des Monuments de Paris*, Hervas, 1995, p. 160.



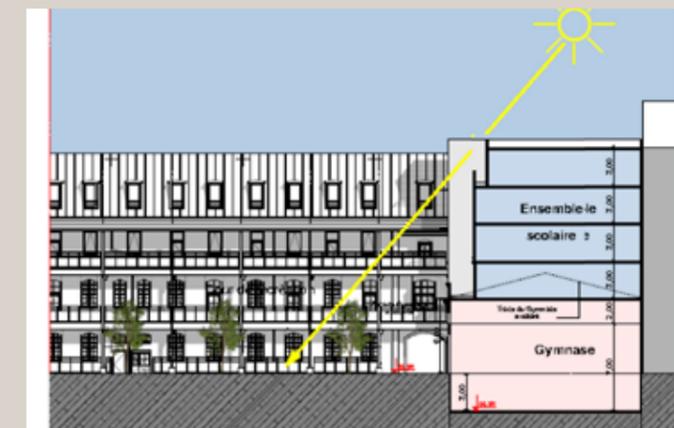
Vue actuelle de la cour vers la rue Charles-Divry.



Vue actuelle de la cour vers l'est, montrant le gymnase.



Plan des démolitions du rez-de-chaussée. Projet présenté en janvier 2017 (© Jenny & Lakatos).



Coupe longitudinale du nouveau projet, présentant le gymnase semi-enterré et surélevé (© Jenny & Lakatos).



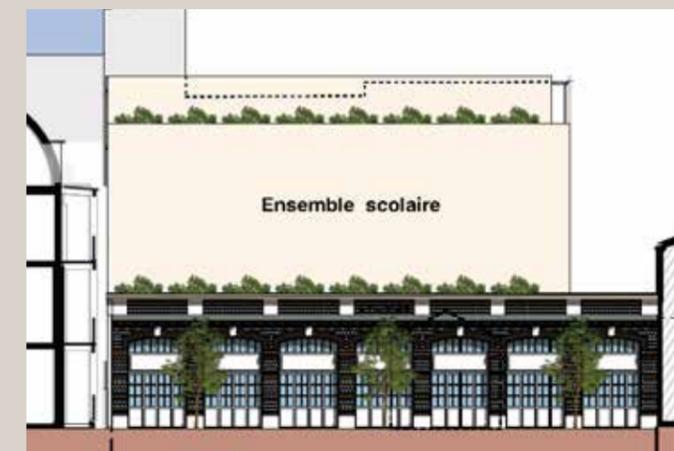
Couloir et escalier de distribution des classes donnant sur la rue Charles-Divry.



Vue actuelle de la crèche, rue Charles-Divry.



Plan de restructuration et reconstruction, nouveau projet (© Jenny & Lakatos).



Élévation de la façade du gymnase semi-enterré, nouveau projet (© Jenny & Lakatos).

[PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE VŒU]

272, RUE DE VAUGIRARD (15^E ARR.)

Pétitionnaire : M. COHEN Pierre
STE SCCV « PARIS VAUGIRARD »

PC 075 115 17 V 0013

Dossier déposé le 01/03/2017.

Fin du délai d'instruction : incomplet.

« Construction d'un immeuble d'habitation de 7 niveaux, en surélévation d'un immeuble à R+1 existant à usage de commerce avec changement de destination des locaux commerciaux du 1^{er} étage en habitation, permis valant démolition de la toiture.

SHON créée : 1980,68 m². »

Antériorité : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un ancien garage construit en 1920.

La commission demande que soit préservée pour son caractère singulier cette architecture de petite échelle dont le volume purement fonctionnel est enrichi sur la rue d'une façade Art déco qui en constitue le seul luxe. Elle s'oppose pour cette raison à la construction en superposition d'un bâtiment de neuf étages qui priverait cet édifice de son identité en le transformant en simple socle. »



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue de Vaugirard.

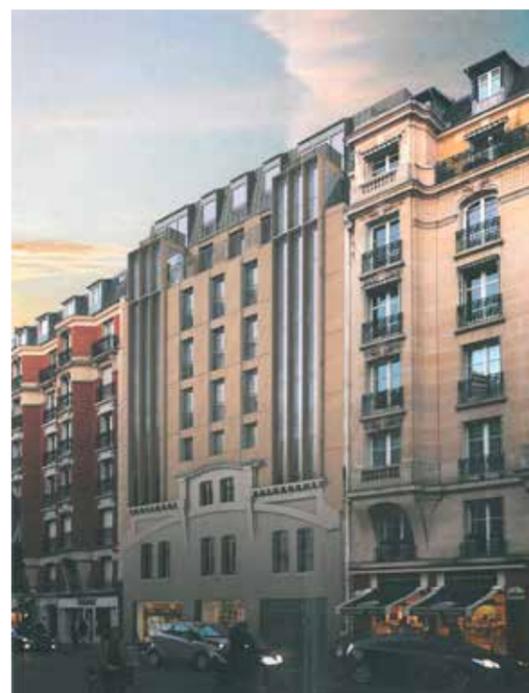
Proposition : le permis de construire reçu le 1^{er} mars 2017 ne tenant pas compte de la demande de la Commission, nous proposons le renouvellement du vœu émis en séance plénière le 15 décembre 2016.

Résolution : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le nouveau projet de surélévation d'un ancien garage construit en 1920.

Le nouveau permis de construire déposé par le pétitionnaire ne tenant pas compte de la demande de la commission qui s'opposait à toute surélévation du bâtiment actuel, celle-ci renouvelle le vœu pris le 15 décembre 2016. »



Vue d'insertion du projet présenté en décembre 2016 (© LMA-SOHO architecture).



Vue d'insertion du nouveau projet (© SOHO - ATLAS).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M. Noël Corbin, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M^{me} Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M. Guillaume Nahon, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Pralraud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Favrole
Daniel Imbert
Sébastien Lailier
Claire Ollagnier
Pauline Rossi

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris